

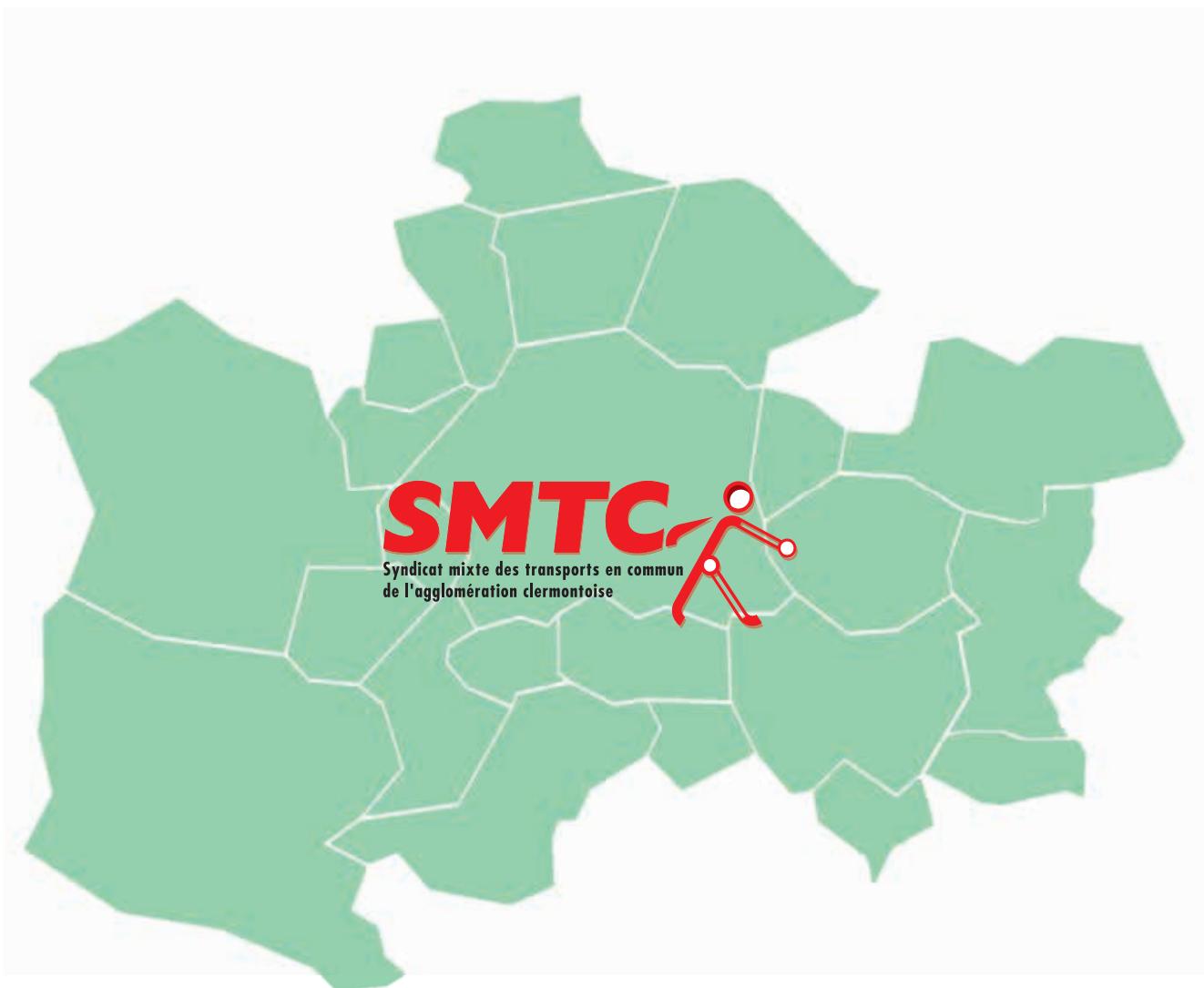


2021

Rapport d'activité

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun
de l'agglomération clermontoise





Édito

L'année 2021 aura été celle du retour progressif des usagers dans nos bus et tram. Certains facteurs tels que la généralisation du travail à distance ont conduit à des chiffres de fréquentation encore en-deçà de ceux de 2019, mais les actions mises en place ont rassuré nos usagers et ont confirmé notre volonté de proposer des solutions de mobilité répondant aux besoins de chacun, quel que soient ses revenus.

En début d'année, la concertation réglementaire portant sur InspiRe a permis aux habitants d'exprimer leur avis sur ce projet qui engage une véritable métamorphose de la métropole clermontoise. Si l'opportunité de cette transformation est unanimement reconnue, elle suscite des inquiétudes. En tant qu'élus, il est de notre devoir de les écouter, de les comprendre et de donner les réponses les plus adaptées tout en poursuivant l'objectif de ce projet qui va changer notre façon de nous déplacer et de vivre la ville. Face à l'urgence sociale et climatique, InspiRe offrira une meilleure qualité de vie, en permettant au plus grand nombre d'accéder à son lieu de travail et à ses activités du quotidien grâce à un réseau de transports en commun plus propre et plus efficace.

En parallèle, le SMTC-AC a renforcé son action en faveur de la pratique du vélo dans la métropole. La flotte de C.vélo en libre-service a été entièrement renouvelée et renforcée, cinq nouvelles stations ont été créées pour étendre le réseau à de nouveaux quartiers, et 160 nouveaux vélos à assistance électrique ont été mis en location longue durée. Par ailleurs, l'ancienne flotte de vélos a été revalorisée. Ce sont plus de 500 vélos qui ont été confiés à des associations d'insertion pour être remis en état et distribués pour un usage individuel, favorisant ainsi la mobilité des plus démunis et facilitant un retour à l'emploi.

Depuis le 4 décembre 2021, l'accès à tous les bus et tramway du réseau T2C est gratuit les week-ends. Une gratuité qui s'applique à tous et vise à inciter de nouveaux usagers à prendre les transports en commun et à renforcer le dynamisme des centres-villes, en proposant une alternative respectueuse de l'environnement à la voiture individuelle. Sur les lignes 35 et 36 qui desservent Lempdes et Pont-du-Château, un service a été ouvert le dimanche, permettant aux Lempdais et Castelpontins de rejoindre le centre-ville de Clermont-Ferrand, et à tous d'accéder à la rivière Allier.

En 2021, malgré un contexte encore difficile, le SMTC-AC a continué de développer une offre de mobilité apaisée, diversifiée et accessible à tous. L'engagement de nos équipes est quotidien et sans relâche. Elles construisent cette mobilité de demain qui repose sur une consommation énergétique plus responsable et respectueuse de l'environnement ainsi que sur une mutation forte et progressive des comportements pour les déplacements urbains.



François RAGE
Président du SMTC-AC

Sommaire

ÉDITO	3
LES FAITS MARQUANTS	7
MISE EN PLACE DU PROJET INSPIRE.....	8
DU NOUVEAU CHEZ C.VÉLO.....	10
LES MESURES PRISES À LA SUITE DE LA CRISE DE LA COVID PERDURENT	12
LANCÉMENT DE L'EXPÉRIMENTATION GRATUITÉ LE WEEK-END	13
DÉGUIDAGE D'UNE RAME DE TRAMWAY	14
LE SMTC-AC LAURÉAT DU « PRIX DE LA MODERNISATION » RAIL ET TRANSPORTS	15
LES ACTIONS DU PROJET 2016-2032	17
MOBILITÉ ÉDUCATIVE	18
Plan de mobilité Employeurs (PdME)	18
Tous mobiles, et vous ?	19
MOBILITÉ AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN.....	20
Plan de Déplacements Urbains (PDU) : mise en place d'une cellule technique.....	20
Partenariats	21
Modification d'offres	22
Les actions réalisées en faveur de la sécurité.....	22
Projet InspiRe	23
LA MOBILITÉ DURABLE.....	27
Des transports plus propres	27
Stratégie vélo	28
Autopartage.....	28
Covoiturage.....	29
Dons de bus et de vélos	30
MOBILITÉ POUR TOUS	31
Tarification solidaire	31
Moovicité	31
Mooviguide	32
Accessibilité : lignes 8 et 20, annonces sonores	32
BEN : le transport des noctambules	33
Navette Montjuzet	33
LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES	35
PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES COMPTES 2021.....	36
QUI FINANCE ?	37
QUELLES DÉPENSES ?	39
QUELS INVESTISSEMENTS ?	40
RATIOS FINANCIERS STABLES	41

LES PARTENAIRES FINANCIERS	43
LES SUBVENTIONS PERÇUES EN 2021.....	44
LES CONVENTIONS DE FINANCEMENTS SIGNÉES EN 2021	44
LES AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENTS SIGNÉS EN 2021	45
LES RESSOURCES HUMAINES.....	47
ORGANIGRAMME	48
LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL.....	49
2021 : ANNÉE DE PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP.....	49
L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE.....	51
LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL.....	52
LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL.....	53
LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ORDINAIRE	54
LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PROJET INSPIRE.....	54
LES COMMISSIONS PERMANENTES	54
Commission en charge des finances et des ressources humaines	55
Commission en charge des offres multiservices.....	55
Commission en charge des investissements et du patrimoine	55
LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE T2C.....	56
COMPOSITION DU COMITÉ DES USAGERS ET DES PARTENAIRES	56
LES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES.....	57







MISE EN PLACE DU PROJET INSPIRE

2021 est une année importante dans le lancement d'InspiRe, le projet de restructuration du réseau de transports urbains du territoire de la métropole clermontoise, conduit par Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC. Plusieurs faits marquants sont à noter : une concertation publique d'ampleur, un projet lauréat de l'appel à projet de l'Etat et le lancement des maîtrises d'œuvre.



Concertation publique

Entre le 11 janvier et le 31 mars 2021, une concertation publique a été menée. Cette concertation préalable et réglementaire a porté sur la création des deux nouvelles lignes de bus B et C à haut niveau de service.

Les éléments portant sur la modification des documents d'urbanisme ont été présentés à part du dossier de concertation. Au terme de cette consultation, 3 600 contributions ont été recensées et ont permis d'avancer, ensemble, sur ce projet d'ampleur.



Aide financière de l'État

Une aide financière importante de l'État a été annoncée mercredi 6 octobre 2021. InspiRe fait partie des projets lauréats du 4^{ème} appel à projet relatif aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux. À ce titre, 21,59 millions d'euros seront accordés en faveur d'InspiRe, qui bénéficie d'un montant de subvention remarquable pour un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), au même niveau que certaines lignes de tramway.

L'octroi de cette subvention, portée par le SMTC-AC au nom de la co-maîtrise d'ouvrage (SMTC-AC et Clermont Auvergne Métropole), constitue une opportunité majeure pour accélérer l'ambition métropolitaine de Clermont-Ferrand vers une métropole durable, grâce au projet InspiRe.

Cette attribution démontre également le sérieux, la qualité et la crédibilité du projet InspiRe, souvent cité en exemple, tant du point de vue technique que financier. En effet, la sélection des dossiers s'est appuyée sur la solidité de la réponse

apportée à de nombreux critères : qualité de l'offre, pertinence des choix d'aménagement, coût et solidité financière, bénéfices attendus, bilan socio-économique, bilan carbone, etc.

InspiRe a également bénéficié des 4 bonus financiers attribués aux projets apportant une réponse particulièrement favorable à la desserte des quartiers liés à la politique de la ville, à l'utilisation de véhicules routiers « zéro émission », à l'amélioration de la qualité de l'air, et à la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme ambitieuse.



Lancement des maîtrises d'œuvre

2021 a été marquée par le lancement des maîtrises d'œuvre, acteurs en charge de la conception des aménagements pour InspiRe :

- ✓ Maîtrise d'œuvre portant sur **l'aménagement urbain et paysager du lieu de projet Renoux - Ballainvilliers - Joffre - Vercingétorix**. Le 19 février, l'avis d'appel public à la concurrence a été lancé. Après examen des offres, le 7 octobre 2021, le jury du concours a rendu un avis motivé sur chacun des projets et a proposé à l'entité adjudicatrice un lauréat : IN SITU (motivation : meilleur projet).
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour la réalisation **d'un nouveau dépôt de bus** et l'installation de panneaux photovoltaïques à la pointe de Cournon. L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 11 décembre 2020. Après examen des offres, le 16

septembre 2021, le jury a rendu un avis motivé sur chacun des projets et a proposé à l'entité adjudicatrice un lauréat : OTEIS (motivation : meilleur projet).

- ✓ Maîtrise d'œuvre générale **d'infrastructure et d'insertion urbaine des lignes B et C de BHNS**, dans le cadre du projet InspiRe, sur le territoire de la métropole clermontoise. L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 22 décembre 2020. Le 22 juillet 2021, à la suite de l'examen des offres, le marché a été attribué à INGEROP (motivation : offre économiquement la plus avantageuse).

DU NOUVEAU CHEZ C.VÉLO

Dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation du service C.vélo, un nouveau prestataire a été sélectionné afin de gérer le service jusqu'au 31 décembre 2030. Il s'agit du groupe espagnol Moventia, via sa filiale City Bike France. Une période de transition avec le précédent opérateur a permis d'assurer une continuité d'accès aux services.

Vélos en Libre-Service (VLS)

Le système VLS a été renouvelé fin août 2021. Les 52 stations existantes ainsi que les 511 vélos en circulation ont été remplacés par le fournisseur PBSC. La mise en service des nouvelles stations et des nouveaux vélos s'est terminée le 26 août 2021, après une phase progressive de transition qui a permis une continuité de service sans interruption. Ce changement de matériel a été accompagné de l'extension du réseau VLS avec la création de 5 nouvelles stations : 4 se situent au nord de Clermont-Ferrand afin de répondre aux besoins de déplacement des habitants et de connexion aux aménagements cyclables. La 5^{ème} se situe à proximité de la nouvelle place des Carmes, en renfort de celle déjà existante.

Ce sont désormais 57 stations et 680 vélos en libre-service qui sont à disposition des usagers sur le territoire. Ces vélos se déverrouillent :

- ✓ En scannant le QR code présent sur le vélo depuis l'application mobile ;
- ✓ En utilisant un code à usage unique (digicode présent sur le point d'attache du vélo) ;
- ✓ En utilisant la carte d'abonnement actuelle et la carte Oùra qui sera mise en service avec la nouvelle billettique.

Vélos en Location Longue Durée (VLD)

Le service VLD propose deux types de vélos : des vélos mécaniques et des vélos à assistance électrique (VAE). La location des vélos peut se faire directement auprès de l'agence commerciale C.vélo.

Afin de faciliter l'accès aux VAE, la livraison auprès des habitants des différentes communes du territoire a été pérennisée en septembre 2021. En effet, une permanence du service C.vélo a lieu toutes les 6 semaines dans chacune des 22 communes du Ressort Territorial, hors Clermont-Ferrand où se situe l'agence commerciale



C.vélo. Les habitants de ces communes peuvent ainsi réserver un VAE et aller le récupérer lors de ces permanences.

De plus, 10 bureaux de Poste du territoire servent désormais de lieu de retrait et de dépose de VAE C.vélo (sur rendez-vous), où chaque habitant peut se rendre : Châteaugay, Blanzat, Gerzat, Pont-du-Château, Clermont-Ferrand (3 bureaux : Anatole

France, Les Vergnes, Oradou), Chamalières, Royat, Cournon-d'Auvergne. Le parcours usagers a également été amélioré avec la possibilité de réserver un VAE depuis le site internet C.vélo.

La location longue durée c'est aujourd'hui 450 VAE et 26 vélos mécaniques, dont 160 nouveaux vélos qui ont été mis en service progressivement en 2021.



LES MESURES PRISES À LA SUITE DE LA CRISE DE LA COVID PERDURENT

Après une année 2020 difficile, la crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, avec une incidence longue sur les transports en commun. Malgré de fortes restrictions gouvernementales et un confinement au printemps, la fréquentation des bus et tram a augmenté tout en restant inférieure à la fréquentation d'avant crise. Les actions sanitaires ont perduré dans les véhicules du réseau : désinfection quotidienne, communication, accompagnement du personnel...

Le coût de la désinfection des véhicules, dans sa globalité (produits, protections, prestations...) s'élève à 776 649 € pour 2021.

La fréquentation 2021 est de 24 015 913 voyageurs. Elle était de 19 303 063 en 2020 soit une progression de +24%, mais toujours en recul par rapport à 2019 de -22,7% (31 056 639 voyageurs).



LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION GRATUITÉ LE WEEK-END

Depuis le 4 décembre 2021, les transports en commun sont gratuits le week-end sur le périmètre du SMTC-AC. La gratuité commence à partir du premier service du samedi matin jusqu'au dernier service de la nuit du dimanche, pour le tramway, les bus, les navettes et le transport à la demande, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Cette expérimentation, prévue pour une durée de 24 mois, fait partie des mesures issues des Rencontres Citoyennes de la Mobilité. Elle s'inscrit dans la continuité des gratuités mises en place pour le bus de nuit BEN et les vélos en libre-service C.vélo.

Ce report vise à :

- ✓ Inciter à recourir aux transports en commun sans contrainte de coût ;
- ✓ Enclencher une dynamique d'usage des transports en commun en semaine pour les nouveaux usagers du week-end ;
- ✓ Renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville grâce à un accès simple et gratuit ;
- ✓ Soutenir l'activité économique des commerçants ouverts le week-end ;
- ✓ Apaiser la ville ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air ;
- ✓ Réduire la pollution sonore générée par le trafic routier.

La gratuité est valable pour tous, quel que soit l'âge ou le lieu de domicile. Il n'est pas nécessaire de présenter une carte ou un ticket pour en bénéficier.

Cette expérimentation a eu un impact financier estimé à 90 000 € sur décembre 2021, ce qui a fait baisser la recette d'environ -9% sur ce mois.



BUS & TRAM GRATUITS LES WEEK-ENDS

ATTENTION : En cas de validation le week-end, votre titre ne sera pas remboursé.
La validation de votre titre de transport reste obligatoire du lundi au vendredi.

DÉGUIDAGE D'UNE RAME DE TRAMWAY

Mercredi 1^{er} septembre, un tramway est sorti de sa voie, et a heurté un poteau de la ligne aérienne de contact, au niveau de l'aiguillage situé après la station Campus, direction La Pardieu Gare.

6 personnes, légèrement blessées, ont été immédiatement et prioritairement prises en charge.

Le service sur la ligne A a été interrompu mais rapidement relayé par des bus de substitution pour assurer une continuité de service pour les usagers.

Dans un second temps, le service a été rétabli entre Les Vergnes et CHU G. Montpied, complété entre CHU G. Montpied jusqu'à La Pardieu Gare par des bus de substitution. 10 bus ont roulé jusqu'au mercredi 6 octobre 2021 entre les stations CHU G. Montpied et La Pardieu Gare, avec une dégradation du service la 1^{ère} semaine de septembre.

Les usagers se sont également reportés sur les lignes C et 13. Ce report a dynamisé la fréquentation de ces deux lignes. En comparaison avec 2019, la ligne C a augmenté de +14% et la

ligne 13 de +8,8%, tandis que la tendance est plutôt à la baisse sur les autres lignes (de -10% à +28%).

Ce type d'accident est exceptionnel, un précédent déraillement étant intervenu il y a plus de 10 ans, en janvier 2011.

Les premières investigations ne mettent pas en cause le tramway ni l'infrastructure mais une conjonction d'événements reposant sur des facteurs humains.

Quelques jours après l'accident, la rame accidentée a pu être rapatriée au dépôt. Il aura fallu 4 heures de travail à l'équipe de 16 personnes en charge de la déplacer de la station Campus vers le dépôt T2C. Le trajet de 12 km, a été parcouru de nuit à environ 5 km/h, vitesse rendue nécessaire par un poids à tracter de 30 tonnes.

La reprise de l'exploitation de la ligne A sur l'intégralité de son parcours s'est faite jeudi 7 octobre.



LE SMTC-AC LAURÉAT DU « PRIX DE LA MODERNISATION » RAIL ET TRANSPORTS

Mercredi 8 décembre, le SMTC-AC et son ancien fournisseur C.vélo SMOOVE-ZOOV, ont reçu le Prix de la Modernisation lors du Palmarès des mobilités 2021 du magazine *Ville, Rail & Transports* pour leur opération de revalorisation de l'ancienne flotte de vélos en libre-service.



La totalité de cette flotte a été renouvelée à la rentrée. Le SMTC-AC et Smoove ont choisi de mener une opération de recyclage des anciens vélos et stations au bénéfice de salariés en insertion, en partenariat avec des associations de la région clermontoise, des Hauts-de-France et du Var. Cette opération a pour but d'éviter le gaspillage des matériaux et de sensibiliser les publics les plus démunis à la pratique du vélo. Cette action vise également le retour à l'emploi et le passage au vélo pour près de 100 personnes.

Dans un premier temps, 50 vélos ont été récupérés par Job Agglo*, afin de les « dé-commercialiser » (enlever les stickers et la Smoovebox, remise en état) et les proposer en vélo individuel.

Les 461 vélos restants sont dédiés à l'opération « Un vélo un emploi », menée par la Fondation Norauto, qui soutient et promeut celles et ceux qui font progresser la mobilité partout et pour tous, plus sûre, durable et solidaire... Cette opération devrait permettre le retour à l'emploi de près de 40 personnes via l'accès à la mobilité à vélo.

* Le groupe Job Agglo organise des chantiers d'insertion sur le territoire, dont un avec C.vélo.





MOBILITÉ ÉDUCATIVE

Plan de mobilité Employeurs (PdME)

Avec SMTCA'Pro, la collectivité poursuit son engagement auprès des employeurs du Ressort Territorial*, en les accompagnant à l'élaboration de Plans de Mobilité Employeurs. Au-delà de toutes obligations réglementaires, la démarche SMTCA'Pro vise à conventionner avec les entreprises et les administrations qui s'engagent, des plans d'actions en faveur d'alternatives à la voiture individuelle.

La multiplication des PdME doit permettre, à terme, de diminuer le trafic routier et les nuisances associées tout en augmentant la part modale des autres modes de déplacements. En 2021, 18 employeurs ont été accompagnés dans la mise à jour de leurs diagnostics pour le renouvellement de leurs conventions et 9 nouveaux employeurs ont intégré la démarche.

Le suivi régulier de l'ensemble des employeurs signataires permet de mieux connaître l'évolution des pratiques et d'évaluer les mesures mises en œuvre en tenant compte de leur impact économique, environnemental et social.

Le SMTCA'AC les accompagne également dans l'analyse de leur PdME et la mise en place d'animations mobilités, à vocations pédagogique et informative, destinées aux salariés. En 2021, 21 animations « Forum des mobilités » ou « Café de la mobilité » ont été co-organisées sur site, au plus près des employés.

SMTCA'PRO EN 2021

- 66 employeurs signataires dont 9 nouveaux engagés ;
- 177 unités de travail recensées ;
- Plus de 46 000 salariés dont l'employeur est signataire d'un PdME.



* 21 communes de Clermont Auvergne Métropole ainsi que Mur-sur-Allier et Pérignat-ès-Allier.



Tous mobiles, et vous ?

Lancé en 2017, le programme « Tous mobiles, et vous ? » est le fruit d'une collaboration entre le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) et le SMTCA-AC. Apporter des réponses aux besoins futurs de mobilité et inciter aux changements de pratiques sont deux objectifs majeurs du SMTCA-AC. Les jeunes représentent un formidable vecteur d'impulsion d'une nouvelle dynamique et peuvent jouer un rôle de prescripteurs vis-à-vis de leur entourage.

Elaboré en collaboration avec l'inspection académique, le programme permet aux enfants d'acquérir des savoirs sur le thème de la mobilité, directement en lien avec l'éducation au développement durable, sujet transversal dans les programmes d'enseignement de l'école primaire.

Pendant 6 demi-journées, les élèves identifient et analysent les motifs de déplacement, leurs fréquences, les moyens et les énergies utilisées. Ils abordent également l'impact des transports sur leur cadre de vie.

Ces animations sont complétées par des visites du centre de maintenance du tramway à Champratel, de la gare SNCF, de l'agence C.vélo ou du Puy de Crouël (lecture de paysage).

Dimensionné au départ pour engager 15 classes par année scolaire, le dispositif a permis d'accueillir 22 classes pour l'année 2021-2022, afin de compenser le faible effectif de classes impliquées dans l'année scolaire 2020-2021 (8 classes accompagnées).

L'amélioration des conditions sanitaires en 2022 devrait permettre de valoriser les projets créés par les classes et pouvoir communiquer plus amplement sur le dispositif pour le faire connaître au plus grand nombre.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

- 22 classes - 537 élèves du CE2 au CM2
- 10 classes de 7 établissements clermontois ;
- 2 classes de Ceyrat ;
- 2 classes de Dallet ;
- 2 classes de Cébazat ;
- 1 classe de Nohanent ;
- 1 classe d'Orcines ;
- 2 classes de Pérignat-es-Allier ;
- 2 classes d'Aulnat.



Mobilité au cœur du développement urbain

Plan de Déplacements Urbains (PDU) : mise en place d'une cellule technique

Le PDU est un document qui définit les principes de mobilité au sein de la métropole sur une période de 10 ans. Il entend répondre à des enjeux de protection de la santé publique et de préservation de l'environnement, en vue de construire une métropole harmonieuse, calme, respirable, accueillante, tout en garantissant son accessibilité pour le travail, les études, les services de santé, la culture ou les loisirs.

Trouvant ses racines dès 2016 avec l'organisation des Rencontres Citoyennes de la Mobilité, le PDU actuel (2019-2030) est le fruit d'un important travail de diagnostic, de concertation et de recherche de solutions. Il a été adopté en Comité syndical, le 4 juillet 2019, à la suite d'un avis favorable de la commission d'enquête publique.

Il porte deux objectifs majeurs :

- ✓ diminuer le trafic automobile au profit de modes doux tels que la marche, le vélo et les transports en commun ;
- ✓ partager équitablement l'espace public entre les différents modes, en veillant à limiter la part aujourd'hui majoritaire de l'autosolisme (fait de prendre sa voiture seul) et ainsi les conséquences négatives induites (pollution, congestion, accidents).

Son volet opérationnel prévoit la réalisation de 22 actions dont les plus marquantes sont :

- ✓ **La création de zones à faibles émissions (ZFE) :** après un travail d'étude initié en 2020, la loi climat et résilience promulguée en août 2021 est venue modifier les dispositions applicables ; les ambitions et le calendrier de cette mesure sont donc actuellement en révision.
- ✓ **La réduction de la vitesse de circulation en ville :** en 2021, la commune de Clermont-Ferrand a adopté le 30km/h généralisé (sauf axes structurants maintenus à 50km/h). L'étude du plan de circulation et la stratégie de stationnement sont en cours d'élaboration jusqu'en 2022, pour favoriser les modes doux et l'utilisation des parcs relais.
- ✓ **La restructuration du réseau de transport urbain autour d'un réseau armature en site propre (sur voies réservées) de quatre lignes fortes :** 2021 a été l'année d'ouverture de la concertation autour du projet InspiRe comprenant la mise en site propre des lignes B et C et la restructuration du reste du réseau.
- ✓ **Le développement d'un nouveau système de billettique évolutif et interopérable :** en 2021, le SMTC-AC et ses prestataires ont



considérablement avancé sur cette action qui devrait aboutir en cours d'année 2022 à la mise en service de la nouvelle billettique.

- ✓ **La promotion de la mobilité durable au sein des entreprises et des administrations via le dispositif des Plans de Mobilité Employeur (PdME) :** en 2021 le SMTC-AC a achevé et mis à disposition un ensemble d'outils méthodologiques et pratiques pour accompagner les employeurs. Le dispositif a gagné en qualité et en visibilité et a augmenté le nombre d'adhérents.

Une grande diversité de partenaires (Clermont Auvergne Métropole, Agence d'urbanisme, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département du Puy-de-Dôme...) intervient également aux côtés du SMTC-AC pour porter selon leurs champs de compétences respectifs, les actions programmées dans le PDU. Pour être pleinement

efficace, ce réseau d'acteurs nécessite animation et coordination. Le SMTCA, dans son rôle de pilotage du suivi du PDU, a poursuivi en 2021 son investissement technique :

- ✓ en réunissant très régulièrement l'ensemble des techniciens des structures partenaires du PDU dans une optique de transversalité, de circulation de l'information et de cohésion entre acteurs,
- ✓ en préparant la mise en place d'un bilan annuel spécifique au PDU, qui devrait être publié avant fin septembre 2022 en coopération étroite avec l'ensemble des parties prenantes,
- ✓ en animant des rendez-vous techniques, associant des services et des compétences variés dans le but de faciliter le travail en transversalité pour la réalisation des actions.

Afin de créer des synergies entre les projets urbains et les enjeux de mobilité, un travail pédagogique plus particulier a été conduit au sein de 4 communes du territoire. Pont-du-Château, Saint-Genès-Champanelle, Châteaugay et Aulnat, se sont ainsi portées volontaires pour accueillir cette démarche spécifique de concertation. Elle est réalisée au travers d'un atelier participatif sur le thème « mobilités durables et urbanisme », appelé « jeu de territoire ».

Ces jeux ont réuni à chaque fois une quinzaine de personnes : élus et techniciens de la commune,

de Clermont Auvergne Métropole, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du SMTCA, ainsi que de nombreux intervenants extérieurs (T2C, Grand Clermont, Direction Départementale des Territoires, Covoiturage Auvergne...). Tous ont été mis à contribution pour construire un diagnostic partagé du territoire et des mobilités, puis imaginer l'évolution de la commune et les mobilités des habitants dans 15 ans.

LE PASSAGE À 30 KM/H

Depuis le 1^{er} décembre 2021, Clermont-Ferrand a rejoint les 250 villes françaises et européennes qui ont franchi le pas du passage aux 30 km/h. Les boulevards périphériques sont passés, quant à eux, de 70 à 50 km/h.

La ville de Clermont-Ferrand est passée de 26% de rues limitées à 30km/h à 83%. Cette action apportera plus de sécurité pour les cyclistes, les usagers les plus vulnérables comme les piétons et surtout les enfants, ou encore les personnes en situation de handicap. Elle réduira les pollutions et bruits liés au trafic urbain et plus généralement, rééquilibrera le partage des rues, apaisera la ville afin de la rendre plus conviviale.

Partenariats

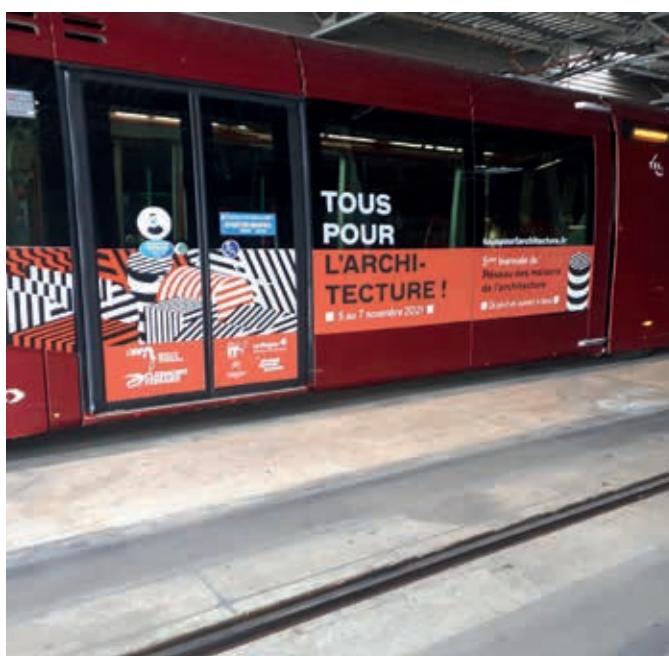
Au long de l'année, le SMTCA a accompagné des manifestations culturelles, sportives, écologiques.

Par exemple, en offrant la visibilité de ses rames de tramway pour :

- ✓ la Journée de l'Europe en mai,
- ✓ la candidature de Clermont-Ferrand au titre de Capitale européenne de la Culture en juin,
- ✓ la Journée sans voiture en septembre,
- ✓ la Biennale de l'architecture en novembre.

Des partenariats plus importants ont été signés pour :

- ✓ le Festival international du court métrage, du 29 janvier au 6 février. Le transport a été offert aux bénévoles et publics scolaires (650 titres). En 2021, à cause de la crise sanitaire, le Festival s'est déroulé à la fois en présentiel et en numérique,



- ✓ le Festival annuel de musique Europavox, du 25 au 27 juin. Des bus et tramways supplémentaires ont été ajoutés en fin de concert,



- ✓ l'évènement Clermont fête ses étudiants du 5 au 7 septembre. Le SMTC-AC a mis en place des renforts de tram et des titres de transport,
- ✓ les Journées du Patrimoine les 18 et 19 septembre. Le SMTC-AC, via sa régie T2C, a

- participé en proposant la visite du dépôt de Champratel,
- ✓ le concert des Négresses Vertes, le 25 septembre. Un renfort de la navette du Panoramique des Dômes a été programmé pour cet événement,
- ✓ une randonnée à Ceyrat, le 26 septembre. Des tickets ont été mis gracieusement à disposition des randonneurs se rendant en bus à Ceyrat,
- ✓ la manifestation Orbimob, du 4 au 18 octobre. Le SMTC-AC a mis à disposition gracieusement des flancs de bus et le stickage de deux rames de tramway et a tenu un stand lors de la journée grand public place de Jaude,
- ✓ la montée en ligue 1 du Clermont Foot. Face à la hausse du nombre de spectateurs en 2021, le SMTC-AC a accompagné le club en renforçant son offre de tramway les jours de match en direction du stade Gabriel Montpied.



Modification d'offres

Afin de proposer des offres de mobilités toujours plus efficientes, des modifications de lignes ont eu lieu en 2021, principalement pour répondre aux besoins de déplacements touristiques et de loisirs :

- ✓ Navette Montjuzet : la ligne a été prolongée jusqu'à la place de la Victoire (arrêt place Royale) et dessert la place de Jaude.
- ✓ Ligne 36 : la ligne, qui relie la place Delille à Pont-du-Château, circule désormais le dimanche.

Les actions réalisées en faveur de la sécurité

Mise en place de conventions sécurité

Soucieux de la sécurité à bord de ses lignes, le SMTC-AC a œuvré à la signature d'une convention fixant les modalités de coordination de la sécurité dans les transports publics. Cette convention a été signée le 25 novembre entre le SMTC-AC, T2C, la préfecture du Puy-de-Dôme, le Procureur de la République, la Police Nationale et la Gendarmerie.

Depuis 2015, la ville de Clermont-Ferrand fait de la tranquillité publique une de ses priorités et souhaite amplifier son action dans les transports

publics. C'est pourquoi une nouvelle convention de partenariat sera signée le 5 janvier 2022, entre Clermont-Ferrand et T2C pour améliorer la coordination des équipes, développer le partage d'informations, échanger sur les bonnes pratiques et renforcer la participation des policiers municipaux aux opérations de prévention et de sécurisation en appui de la régie T2C. Notamment, des patrouilles pourront ainsi être déployées à l'intérieur des véhicules et dans les stations ou participer à des opérations de contrôle.

Campagne sécurité tram phase 3 : Circuler sur la voie du tram, attention, danger !

La campagne de sensibilisation pour alerter des dangers et des risques à circuler sur la voie de tram, lancée fin 2019 et stoppée en raison de la crise sanitaire, a été relancée en avril.



Cette campagne, à l'initiative du SMTCA-AC, de T2C et de Clermont Auvergne Métropole, permet de mieux identifier les comportements à risque et de profiter du tramway en toute sécurité.

Une campagne en plusieurs temps :

- ✓ Après une première phase de sensibilisation lancée à l'automne 2019 (reprise en septembre

Projet InspiRe

Concertation publique et bilan

Du 11 janvier au 31 mars, tous les citoyens étaient invités par Clermont Auvergne Métropole et le SMTCA-AC à donner leur avis et faire des propositions sur le projet InspiRe, notamment sur la création des lignes de BHNS B et C et sur la restructuration du réseau de transport en commun. Avec le concours des communes, ce temps de dialogue volontairement long (80 jours), a connu un grand succès avec près de 3 600 contributions reçues.

Dans le même esprit d'ouverture et de dialogue qui a guidé cette première phase de concertation, de nouveaux rendez-vous avec les habitants ont été réalisés début juillet, en présentiel, pour répondre aux questions et partager ensemble les enjeux de mobilité et de transition écologique de notre territoire.

2020), une deuxième phase, plus impactante a débuté en avril 2021. Elle a été largement diffusée sur le territoire au travers de nombreux supports (affichage, presse, radio, mini-films vidéo sur le web...).

- ✓ En mai 2021, la dernière phase de cette campagne a informé les usagers que la circulation sur la voie du tram est non seulement dangereuse mais également interdite par le code de la route et donc possible d'une amende de 135 €.

Suivi des incivilités

Les faits d'incivilités dans les bus et tram sont en constante augmentation :

- ✓ +25,4% par rapport à 2020, c'est-à-dire +120 incidents,
- ✓ +15,6% par rapport à 2019, c'est-à-dire +80 incidents.

On note en particulier, l'évolution significative des atteintes aux personnes, par exemple les actes violents (agressions verbales et physiques) sont passés de 162 en 2020 à 231 en 2021. On constate également un développement important des incivilités routières (rodéos, violence verbale envers les conducteurs, non-respect du Code de la route...) et une augmentation des rixes entre voyageurs (231 incidents en 2021 soit un niveau supérieur au plus haut niveau connu en 2018 : 221 incidents).

Le taux de fraude est également en augmentation.



Sur la base des remarques formulées et des attentes du public, au cours de cette première phase de concertation, il a été décidé de :

- ✓ poursuivre le projet de création de deux lignes de bus à haut niveau de service (B et C) selon les objectifs et itinéraires présentés ;
- ✓ approfondir la concertation avec les communes sur le réseau restructuré ;
- ✓ acter le choix du site de la pointe de Cournon pour implanter le futur dépôt ;
- ✓ choisir les variantes suivantes pour le tracé de la ligne B :
 - passage avenue Jean Jaurès à Aulnat,
 - passage par l'avenue Gutenberg au Brézet (Clermont-Ferrand).
- ✓ choisir les variantes suivantes pour le tracé de la ligne C :
 - desserte de la Grande Halle d'Auvergne par la rue de Sarliève à Cournon-d'Auvergne,
 - étude d'un nouveau terminus à Durtol.
- ✓ approfondir les études d'insertion et de circulation sur l'avenue de Royat à Chamalières,

l'avenue Bergougnan et la rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand et à Cournon-d'Auvergne afin d'améliorer les solutions présentées à la concertation et de répondre aux interrogations ou inquiétudes ;

- ✓ poursuivre les discussions avec les maires de Royat et de Durtol pour l'implantation des terminus pour les lignes B et C ;
- ✓ poursuivre les études d'implantation des parkings-relais ;
- ✓ poursuivre la concertation sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;
- ✓ engager un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes (comités ou conseils de quartier, associations, groupes constitués) pour continuer à améliorer le projet.

Le bilan complet de cette phase de concertation a été présenté en Comité Syndical du SMTC-AC le 1^{er} juillet 2021, en Conseil Métropolitain le 2 juillet 2021 et a été rendu public.



La restructuration du réseau de bus en 2021

Dans le cadre du projet InspiRe, le SMTC-AC a confié à la Régie T2C le soin de proposer la mise en place de nouvelles lignes de transport public, en tenant compte des orientations de la feuille de route élaborée au conseil stratégique du 5 juillet 2019, dont les deux objectifs principaux sont :

- ✓ La priorisation des déplacements selon le motif (travail, études, santé, loisirs et autres) ;
- ✓ La ville à 30 minutes : de centralité urbaine à centralité urbaine.

Une première version du réseau a donc été

construite par T2C, et livrée fin 2020 : il s'agit du réseau dit « silhouette », c'est-à-dire une version schématique de ce que pourrait être le futur réseau.

Dans un même temps, des propositions d'aménagements ont été formulées dans le but d'arriver à un réseau répondant à ces principaux objectifs :

- ✓ Un meilleur maillage du territoire : équité territoriale et amélioration de l'efficience du réseau ;
- ✓ Une meilleure performance des bus via une amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun ;

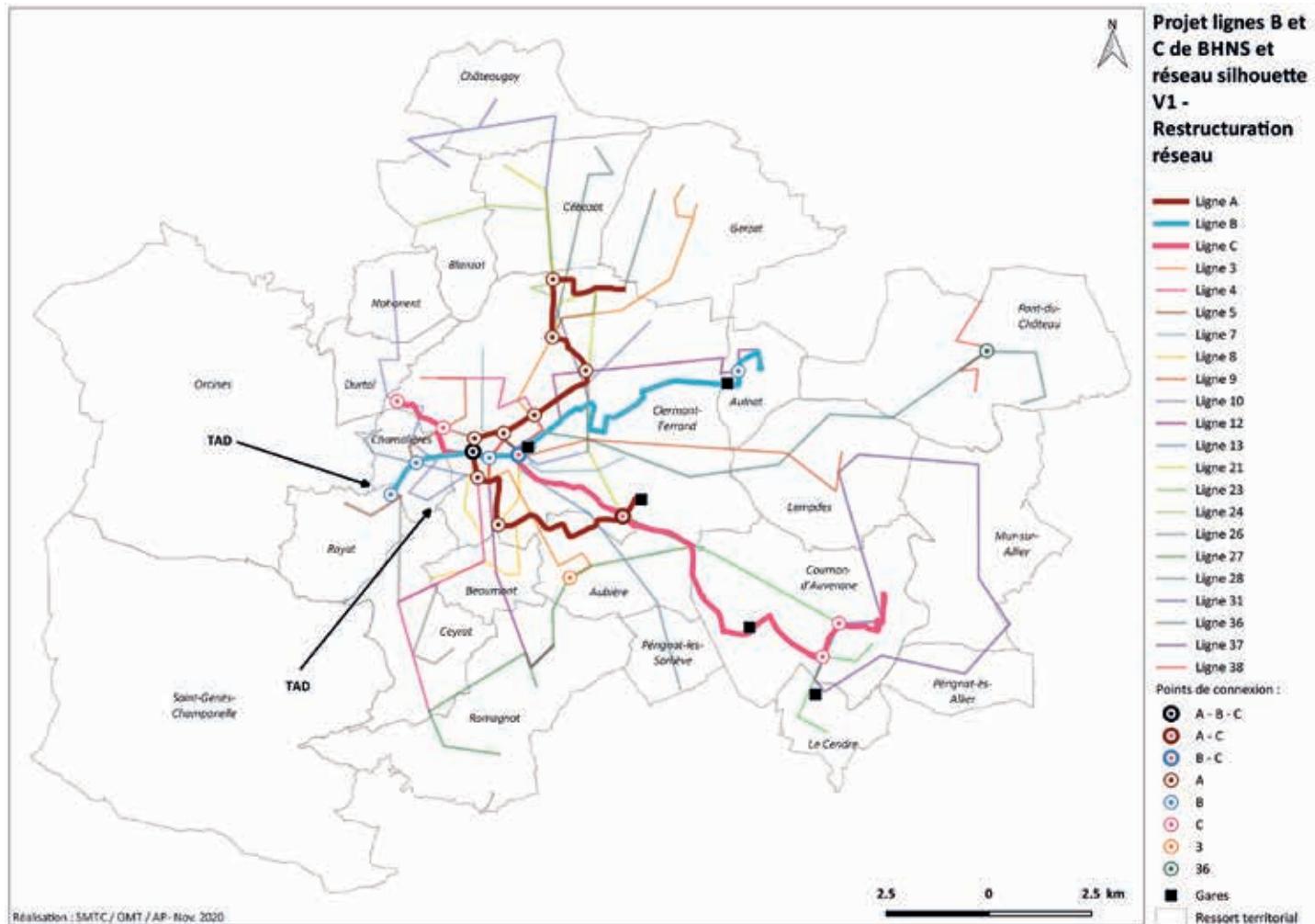
- ✓ Une meilleure adaptation avec les politiques d'urbanisation.

Le réseau dans sa première version, dite « silhouette »

Le réseau dit « silhouette » a été présenté aux citoyens lors des concertations publiques dans le cadre du projet InspiRe, de janvier à mars 2021.

Ces premières concertations ont permis de recueillir les avis, demandes et besoins des habitants, en vue de la construction d'une nouvelle feuille de route, pour l'élaboration de la version 2 du réseau.

Le réseau « silhouette »



En complément des concertations publiques, le SMTC-AC a réalisé des ateliers en communes entre mai et juillet 2021, avec comme public cible les élus et techniciens.

Ces ateliers se sont déroulés en trois parties, afin de faire ressortir un état des lieux du point de vue communal :

- ✓ Des points d'intérêt principaux à desservir (avec identification des motifs) : à l'échelle de la commune, ainsi qu'en destination, à l'échelle du Ressort Territorial ;
- ✓ Des difficultés en lien avec la mobilité à l'échelle de la commune ;
- ✓ Des futurs projets communaux, à courts ou moyens termes.

Ces états des lieux, réalisés sur 21 communes du Ressort Territorial, sont venus compléter et alimenter la feuille de route prévue par T2C pour la construction du réseau V2.

Sur les communes de Châteaugay, Saint-Genès-Champanelle, Aulnat et Pont-du-Château, ces ateliers ont pris la forme de « jeux de territoire », où le thème de l'articulation urbanisme / mobilités durables était davantage mis en avant et approfondi. L'objectif premier était de comprendre et imaginer le développement à moyen et long termes de ces 4 communes, ainsi que les mobilités associées.

Une version 2 du réseau

À la suite de ces concertations et ateliers, qui touchaient différents publics, la feuille de route donnant les orientations de la version 2 du réseau a été finalisée. En septembre 2021, cette nouvelle version a été livrée par T2C, accompagnée de nouvelles propositions d'aménagements, afin de répondre aux différents objectifs vus précédemment.

À partir de novembre 2021, le SMTC-AC a initié sur cette nouvelle base un second cycle d'ateliers en communes avec les élus et techniciens au printemps / été 2021.

Dans une volonté de co-construction du futur réseau, les avis, demandes et besoins formulés vont alimenter la poursuite du travail de réflexion du futur réseau. Une version 3 est attendue pour la fin du 2^{ème} trimestre 2022.

LA MOBILITÉ DURABLE

Des transports plus propres

L'hydrogène vert est un vecteur clé pour la transition énergétique. Les problèmes de santé publique liés à la pollution atmosphérique, le dérèglement climatique, le coût et l'épuisement des énergies fossiles nécessitent la mise en place de nouvelles solutions énergétiques efficaces et pérennes, dont l'hydrogène vert fait partie. Le déploiement d'un écosystème hydrogène complet est structurant pour le territoire et s'inscrit en cohérence avec le projet Zéro Émission Valley initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dont l'objectif est de déployer, notamment, 20 stations de recharge à hydrogène sur son territoire.

Le projet, validé par une décision politique en comité exécutif de Clermont Auvergne Métropole et en comité syndical du SMTC-AC, vise à réaliser l'expérimentation d'une ligne de bus à hydrogène (8 à 10 véhicules) pour mi-2024 en conditions réelles d'exploitation.

Le SMTC-AC possède actuellement une flotte de bus répartie de la manière suivante : 1/3 GNV et 2/3 diesel. Sa stratégie de transition énergétique sur le matériel roulant s'appuie sur une transition progressive (hors tramway, déjà électrique) du parc de bus entre 2025 et 2035, articulée autour de l'acquisition des BHNS dans le cadre du projet « InspiRe » :

- ✓ Arrêt de l'acquisition de bus diesel dès 2020.
- ✓ Passage d'un parc de 180 bus en 2019 à un parc de 220 à 230 bus en 2035 entièrement « faibles émissions » et renouvelables, avec 40 BHNS à motorisation électrique et une répartition pour les 180 bus du reste du parc entre bioGNV et motorisation électrique (batteries ou hydrogène).

L'acquisition des 187 bus restants est prévue entre 2025 et 2035, représentant un investissement de plus de 75M€ (en valeur 2018).

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et énergétique et dans sa volonté historique de s'investir dans des filières techniques innovantes, le SMTC-AC a lancé une consultation en vue de recruter une entreprise

ou un consortium pour l'exploitation des lignes 35-36. Les bus proposés devront être dotés d'un système de propulsion qui utilise l'hydrogène comme vecteur énergétique principal. Ce dernier devra provenir de sources décarbonées et locales si possible, dans les conditions économiques de coût de revient final pour le SMTC-AC identiques ou approchant celles des marchés actuels. Le SMTC-AC a d'ailleurs candidaté en septembre 2021 à l'appel à projets ADEME sur les écosystèmes territoriaux hydrogènes.

En ce sens, l'expérimentation hydrogènes sur le réseau trouve toute sa place dans la stratégie de transition énergétique du SMTC-AC. L'objectif est de tester en conditions réelles, dans le contexte d'une filière en cours de structuration, la technologie hydrogène selon un format permettant d'exporter la gestion des interfaces au sein du groupement à recruter. En fonction des résultats sur les premières années d'exploitation de ce projet et des lignes B et C exploitées en BHNS électriques sur batteries, la stratégie sur les bus à motorisation électrique (entre 60 et 80 bus standard à horizon 2035) sera affinée pour définir la répartition entre les motorisations fonctionnant sur batterie ou à l'hydrogène.



Stratégie vélo

Dans la continuité du travail initié courant 2020, la stratégie vélo du SMTC-AC a été étoffée courant 2021 avec les élus de la collectivité.

5 axes ont été actés :

- ✓ Développer l'accès à des parkings sécurisés le long des itinéraires ;
- ✓ Accompagner l'usage du vélo ;
- ✓ Accéder à des services favorisant la pratique du vélo ;
- ✓ Développer l'offre publique de vélos ;
- ✓ Développer l'offre privée.

Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens a été monté afin de traduire ces axes en actions opérationnelles. Certaines évolutions ont pu se matérialiser dès 2021, avec notamment :

- ✓ L'achat de nouveaux VAE ;
- ✓ L'évolution du service de livraison de VAE en communes ;
- ✓ L'extension du réseau VLS ;
- ✓ La prise en charge des vélos pliables dans les transports en commun.



Autopartage

Depuis 2020, le SMTC-AC a confié la gestion du service « Mon Autopartagée » à l'association Covoiturage Auvergne, qui est également chargée de développer la promotion de la voiture partagée sur le territoire, en lien avec l'outil régional MOV'ICI.

« Mon Autopartagée » est un service qui met en lien des personnes désireuses de prêter leur véhicule à des personnes souhaitant en emprunter une de manière régulière. Lorsqu'au moins deux personnes à proximité font une demande, l'association les met en contact. Elles échangent alors et choisissent les conditions dans lesquelles le véhicule est loué (assurance, caution, prix

de la location, etc.). Ensuite, une charte et une convention sont signées entre les usagers.

La connaissance de ce service reste encore timide, puisque seulement 25 autopartageurs se sont lancés, mais cela leur a permis de réaliser 12 349 kilomètres pour 209 emprunts en 2021.

Le SMTC-AC a lancé une étude en 2021 pour définir le potentiel de développement de l'autopartage sur son territoire. Celle-ci permet d'identifier les différentes formes d'autopartage existantes, de comprendre le territoire et les attentes des potentiels usagers en vue de déterminer celles à développer.

Covoiturage

Depuis plus de trois ans, le SMTC-AC s'est mobilisé aux côtés du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour construire et assurer le suivi de la ligne expérimentale de covoiturage Rochefort - Clermont, au service d'un projet ambitieux : inscrire une nouvelle solution de mobilité dans la pratique quotidienne des habitants de nos territoires.

Après deux années de mise en service et à la suite de l'évaluation quantitative et qualitative réalisée par les 2 porteurs du projet en lien avec leurs partenaires et le prestataire, il a été constaté que le service n'était pas à la hauteur des attentes. Au-delà des difficultés liées à la solution technique basée sur les bornes, le service a été peu utilisé. Le contexte de la COVID a confirmé cette tendance à la diminution, et ce, malgré les mesures incitatives mises en place.

Pour ces raisons, le SMTC-AC, en tant que maître d'ouvrage du marché, a pris la décision de ne pas maintenir son engagement dans ce dispositif au-delà du 31 août 2021, date de fin du marché conclu avec la société ECOV.

Pour autant, le SMTC-AC reste très attaché à poursuivre la dynamique engagée de partenariat entre les territoires dans le cadre de

l'expérimentation Covoit'ici. Il reste donc ouvert à la mise en place d'actions collaboratives sur la mobilité, notamment en matière de covoiturage, sujet sur lequel une réflexion globale a été initiée en 2021 et dont la portée dépassera nécessairement son Ressort Territorial.



L'Association Covoiturage Auvergne est un partenaire du SMTC-AC dans la promotion de ce dispositif sur le Ressort Territorial. Elle participe à l'animation de stands lors de manifestations en faveur de modes de déplacements alternatifs à la voiture (Journée sans voiture, Journée de la mobilité,) aux côtés des autres partenaires du SMTC-AC.

Dons de bus et de vélos

Dons de vélos en libre-service réformés

En septembre 2021, la flotte de C.vélo en libre-service a été entièrement renouvelée. Afin de donner une nouvelle vie aux anciens vélos, une opération de recyclage des vélos et des stations a été menée en partenariat avec SMOOVE-ZOOV, fournisseur sortant du service, et Job Agglo. En plus d'éviter le gaspillage des matériaux, cette opération a permis à des personnes en insertion d'acquérir des compétences supplémentaires pour favoriser leur retour à l'emploi.

Les vélos « reconditionnés » ont été distribués aux associations suivantes :

- ✓ 17 vélos au Secours Populaire du Puy-de-Dôme à destination de Madagascar,
- ✓ 18 vélos à l'ARERAM (Association pour la Rééducation des Enfants et la Réadaptation des Adultes en difficulté Médico-sociale) de Châteauguay, dont la mission est de créer

et gérer des établissements ou des services d'accueil et d'accompagnement des enfants et adultes handicapés pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle,

- ✓ 15 vélos à Job Agglo pour le fonctionnement de ses services.



Ancien VLS reconditionnés par les « Apprentis d'Auteuil »

Dans le cadre de l'opération seconde vie, les 463 vélos restants ont été cédés en l'état et à titre gratuit à la Fondation « Les Apprentis d'Auteuil ». Ces vélos deviendront des outils d'insertion professionnelle pour les populations éloignées de l'emploi ou défavorisées en région parisienne et dans le Var.

Dons d'autobus réformés

3 bus à gabarit réduit ont été donnés pour différents projets :

- ✓ 1 à l'Agglo Pays d'Issoire comme outil d'inclusion sociale en ruralité autour du projet «API Truck's» d'Issoire, avec comme objectifs de :
 - Renforcer la logique inclusive ;
 - Lutter contre l'éloignement ;
 - Favoriser les liens sociaux et rompre l'isolement

rural, créer, re-créer du lien social ;

- Lutter contre les problèmes de mobilité en allant directement vers le public.

- ✓ 1 à l'ASBC, l'Association de Sauvegarde des Bus Clermontois.

- ✓ 1 à la Section Patrimoine de l'Association Sportive et Culturelle des Traminots Clermontois (A.S.C.T.C.) de l'EPIC T2C.

Don d'un véhicule de service réformé

1 véhicule de 9 places a été donné à la Régie de Territoire des 2 Rives à Billom pour les activités support d'emploi pour les personnes en parcours d'insertion (transport des personnes sur les différents chantiers de la régie).



MOBILITÉ POUR TOUS

Tarification solidaire

Mise en place par le SMTC-AC depuis le 1^{er} juillet 2015, la tarification solidaire permet aux personnes les plus fragiles financièrement d'accéder au réseau T2C, en bénéficiant de tarifs mensuels réduits. Le niveau de réduction s'applique en fonction du quotient familial.

Fin décembre 2021, 18 644 abonnés solidaires (soit 50,2% du total des abonnés) sont comptabilisés. Bien qu'en hausse de 5% par rapport à 2020, le volume total reste en retrait par rapport aux

années précédentes puisqu'en décembre 2019 on dénombrait 19 993 abonnés solidaires. Il faut noter que les bénéficiaires de la tranche de réduction -92% sont plus nombreux qu'en 2019 (+3,4%, soit 453 abonnés en plus).

Deux explications peuvent être avancées : un retour vers les transports en commun plus rapide pour les plus fragiles financièrement et un volume d'ayants droit sans doute en augmentation du fait du contexte économique.

	Abonnements - 92%	Abonnements - 80%	Abonnements - 60%
Fin 2016	10 114	4 517	2 669
Fin 2017	11 540	4 790	3 322
Fin 2018	13 033	5 023	3 585
Fin 2019	13 186	4 338	2 469
Fin 2020	12 028	2 857	1 794
Fin 2021	13 639	3 002	2 003

L'association Détours a intégré le dispositif tarification solidaire, en tant que prescripteur en 2021. La démarche est engagée avec le Secours Populaire qui arrivera de façon opérationnelle en 2022.

Courant 2021, le SMCT-AC a développé un logiciel en ligne qui facilitera le traitement des demandes d'accès à la tarification solidaire, pour les prescripteurs et instructeurs des dossiers. Ce logiciel sera déployé en 2022 et permettra un meilleur suivi statistique de la tarification solidaire.

Moovicité

Initié par le SMTC-AC en septembre 2014 et assuré par le prestataire Keolis, Moovicité est un service de transport à la demande (TAD) couvrant les 23 communes du Ressort Territorial et répondant aux objectifs suivants :

- ✓ Favoriser globalement l'accessibilité du réseau de transport urbain T2C ;
- ✓ Faciliter l'intermodalité entre l'ensemble des modes de transport présents dans la métropole clermontoise ;
- ✓ Améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap.

Le service à destination des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) fonctionne toute l'année du lundi au dimanche, y compris les jours fériés, de 7h (première prise en charge) à 23h30 (dernière dépose).



Neuf conducteurs assurent ce service du lundi au vendredi, relayés par une équipe de cinq conducteurs du samedi au dimanche.

Le service TAD tout public fonctionne quant à lui toute l'année du lundi au samedi, hors jours fériés, suivant des plages horaires définies selon les lignes.

Ce service est opérationnel sur six lignes zonales et une ligne virtuelle, en rabattement sur le réseau

T2C. L'exploitation est réalisée par six conducteurs. Le service Moovicité a été maintenu durant la crise sanitaire et les différents confinements.

Le service TAD pour les PMR a ainsi réalisé 19 680 courses en 2021 (16 649 en 2020, 22 068 en 2019) pour 272 283 km parcourus.

Le service TAD tout public a, quant à lui, parcouru 229 722km pour un total de 13 162 courses en 2021 (11 833 en 2020, 14 304 en 2019).

Mooviguide

Mis en place en octobre 2017, le service Mooviguide, dont l'exploitation a été confiée à la société Keolis, permet d'effectuer un déplacement sur le réseau T2C en étant guidé par un accompagnateur.

Keolis sous-traite une partie du service à la société Mon Copilote, issue des expérimentations Auvermoov.

L'accompagnement débute au domicile du voyageur et le déplacement s'effectue en tramway ou en bus, selon l'accessibilité des lignes.

Ce service, très apprécié des Personnes à Mobilité Réduite, a permis non seulement de désengorger Moovicité, mais aussi de faire gagner en autonomie

de jeunes déficients mentaux en foyer, ou encore de permettre à des personnes non-voyantes ou malvoyantes de repérer un trajet.

L'utilisation du service Mooviguide reste important malgré l'impact de la crise sanitaire : 886 courses ont été réalisées en 2021 (670 en 2020, 1 438 en 2019).

LE PROFIL DES USAGERS MOOVIGUIDE POUR 2021

- ✓ 44,92% présentent un handicap mental ;
- ✓ 44,81% sont malvoyants ou non-voyants ;
- ✓ 5,30% sont en fauteuil roulant ;
- ✓ 4,97% sont mal marchants.

Accessibilité : lignes 8 et 20, annonces sonores

Le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée a pris fin en 2019.

Néanmoins, l'accessibilité est restée une priorité pour le SMTC-AC. Ainsi, plusieurs actions ont été menées :

Handicap moteur

1. Accessibilité des points d'arrêts

Fin 2021, 68,1% des points d'arrêts du réseau régulier (hors ligne A, TAD, navettes et services scolaires notamment) étaient aux normes d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite, soit 684 points d'arrêts sur 1004.

2. Lignes accessibles aux PMR

La ligne 8 a été mise en accessibilité UFR en 2021, excepté l'arrêt Poncillon.

La ligne 20 a été rendue accessible exceptés les arrêts Gerzat Champfleuri, Martyrs et Jaloustre. Ce sont désormais 11 lignes accessibles qui parcourent le réseau régulier.

3. Mise en accessibilité de l'ensemble du parc de matériel roulant

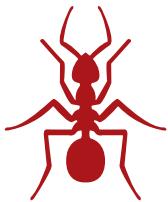
L'intégralité du matériel roulant (hormis les lignes affrétées par T2C) circulant sur le réseau est désormais accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Handicap cognitif/intellectuel

4. Expérimentation de logos adaptés au public déficient cognitif et/ou intellectuel sur la ligne A

Une expérimentation a eu lieu durant l'année 2020 et une partie de 2021, afin de mettre en place des repères aux stations, reconnaissables par les personnes en situation de handicap. Le travail mené en amont avec les associations spécialisées dans ce type de handicap a permis de déployer 5 logos représentant des animaux sur les raquettes des totems de la ligne de tramway A.

L'expérimentation, qui a été un succès, a donné lieu à quelques ajustements qui préfigurent une généralisation sur les prochaines années de ce dispositif à l'ensemble de la ligne.



Fourmi, arrêt Les Vergnes



Chouette, arrêt Musée d'Art Roger-Quilliot

Handicap visuel

5. Vocalisation généralisée des annonces dans le tramway et les bus du réseau régulier

La majeure partie des lignes (hors affrétées) a fait l'objet d'une généralisation de la vocalisation des annonces à l'intérieur des



bus et tram, en direction des déficients visuels. L'intégralité du réseau devrait être couverte d'ici juin 2022.

BEN : le transport des noctambules

Pour la quatrième année consécutive, BEN, le bus de nuit 100% gratuit, a trouvé son public. Du 18 septembre 2020 au 31 mai 2021, environ 15 000 noctambules ont été transportés les jeudis, vendredis, samedis et jours fériés. Les départs s'échelonnent de 1 h à 4 h du matin.

Cette ligne relie les établissements nocturnes du centre-ville de Clermont-Ferrand aux principaux secteurs de résidences universitaires, permettant notamment aux étudiants de regagner leur domicile la nuit en toute sécurité.



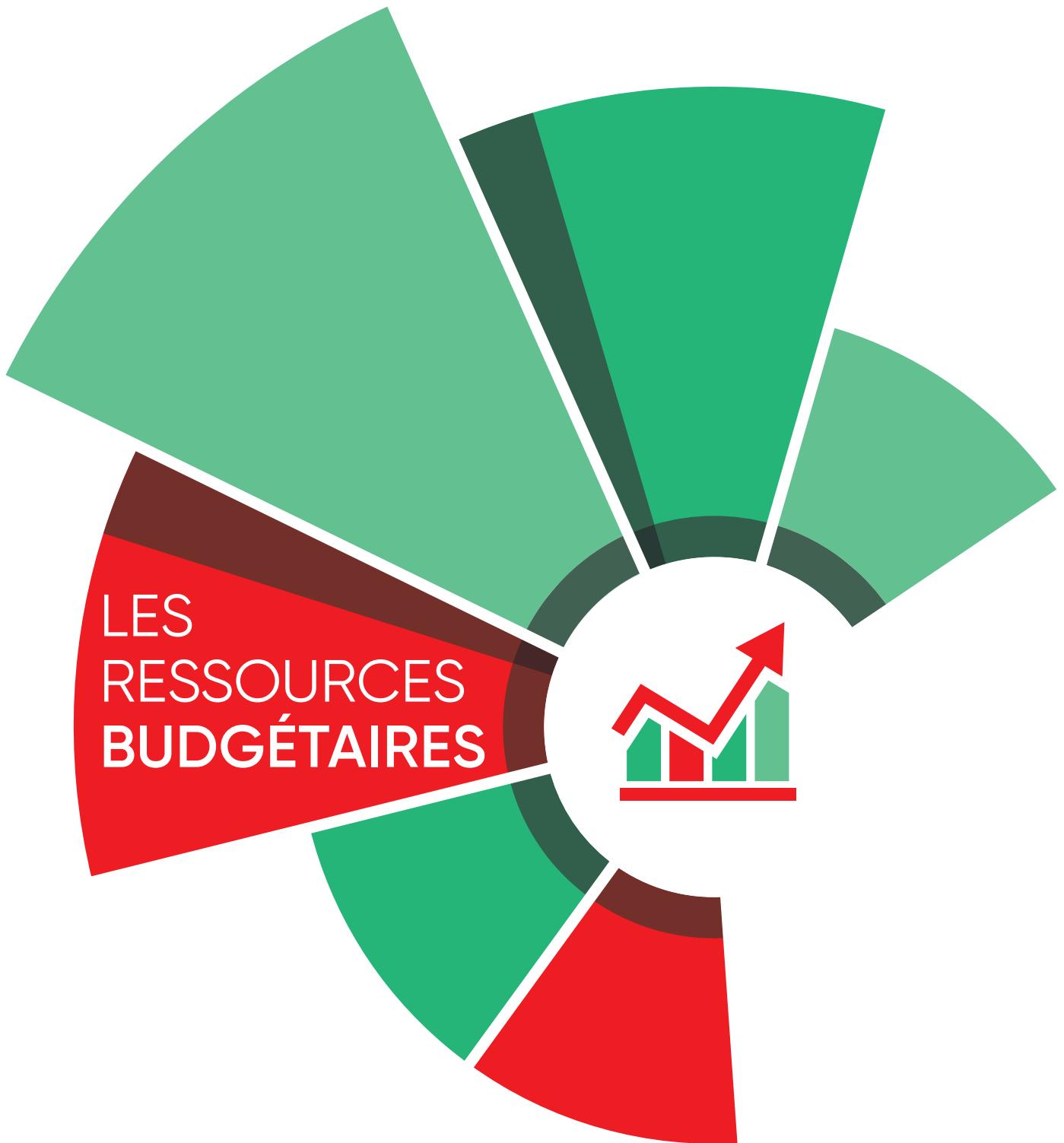
Navette Montjuzet

La navette Montjuzet a été lancée en 2019, avec un départ depuis l'arrêt Alexandre Varenne (rue Blatin). En 2021, le départ a été déplacé Place de la Victoire et un arrêt à Jaude a été ajouté.

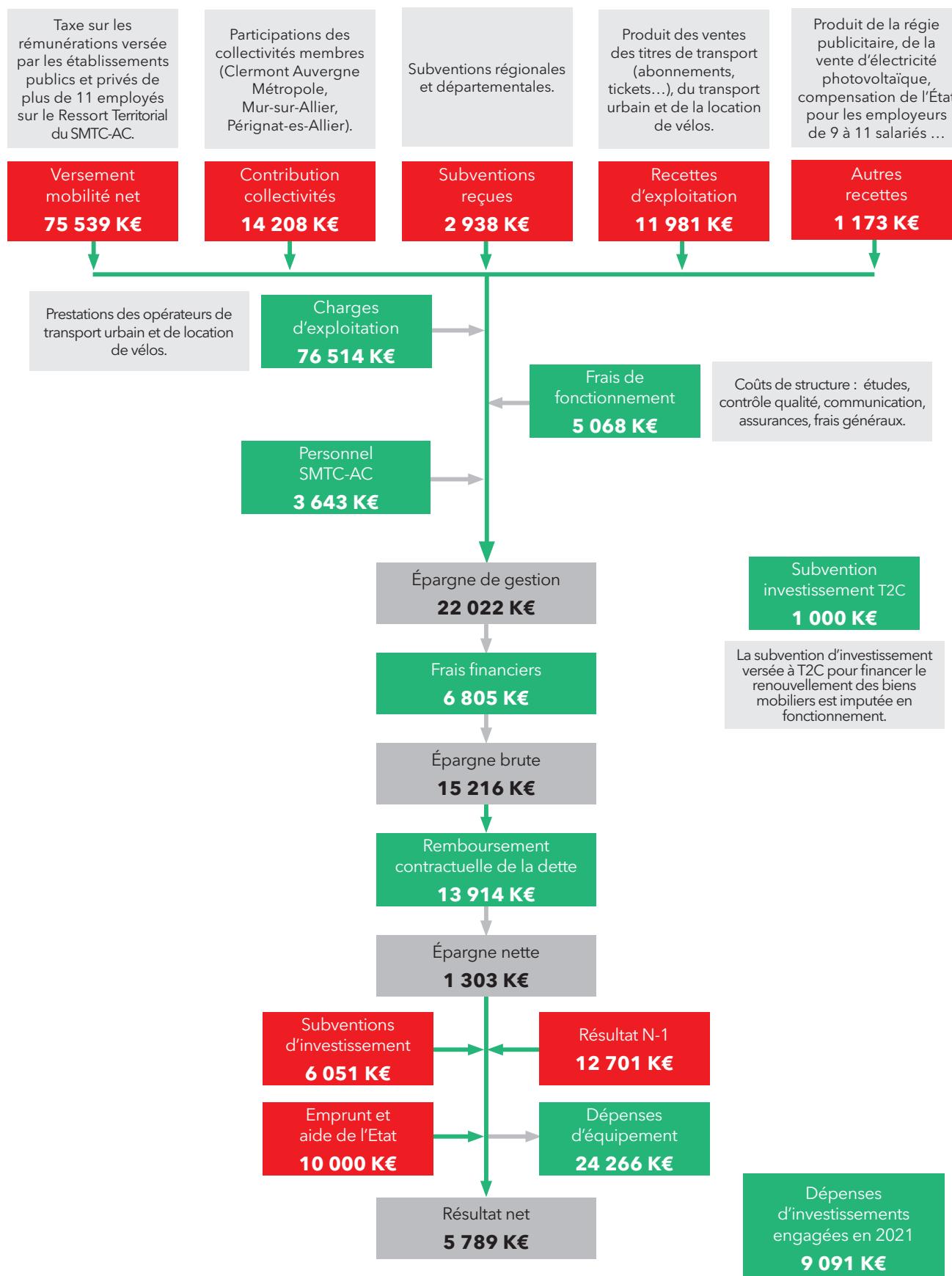
Grâce à cela, la fréquentation a augmenté : on compte 2 883 validations en 2021 contre 1 832 en 2019. La période estivale reste plus attractive mais fluctue en fonction de la météo.





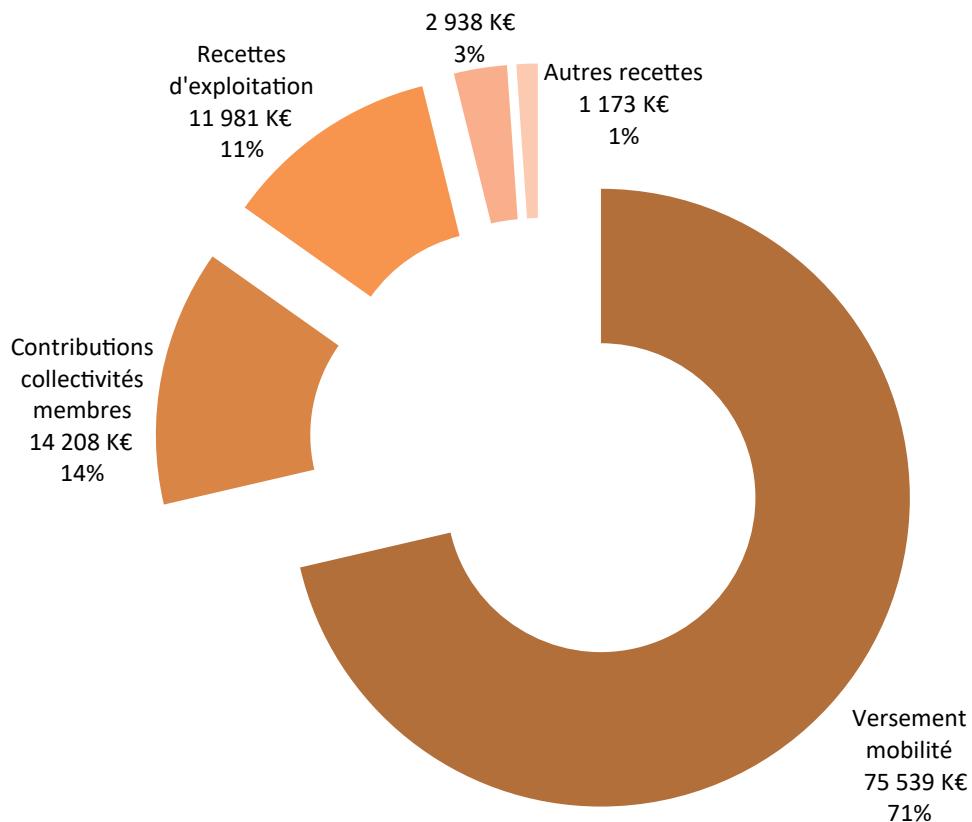


PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES COMPTES 2021



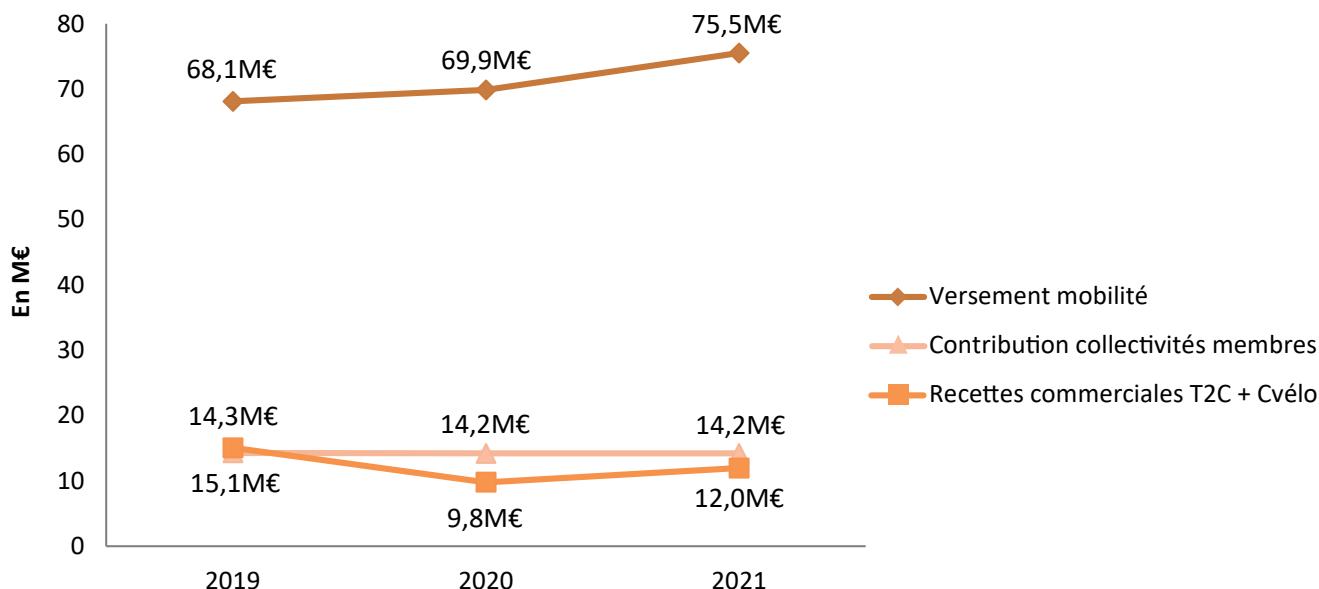
QUI FINANCE ?

Le versement mobilité représente la première contribution du financement du transport public urbain, avec une part de 71% dans les recettes du SMTC-AC. Le reste est constitué à 14% par la contribution des collectivités membres, essentiellement Clermont Auvergne Métropole, et pour 11% par les recettes commerciales (tickets, abonnements).



Le financement par habitant de la métropole s'établit ainsi en 2021 à 253 € pour le versement mobilité, à 49€ pour les contributions des collectivités membres, dont Clermont Auvergne Métropole et 40€ pour les usagers du transport urbain (recettes commerciales). En 2021, le niveau des recettes commerciales d'avant la crise sanitaire n'est pas encore retrouvé.

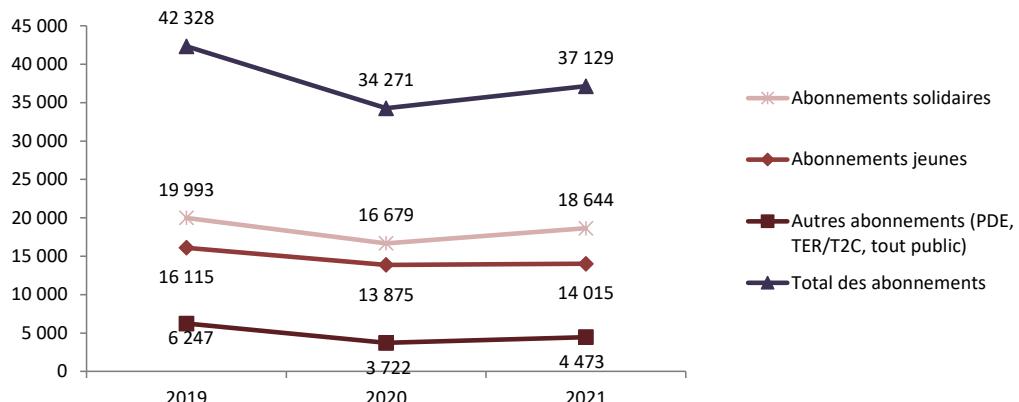
Les abonnements représentent un peu moins de 60% du produit total de la vente des titres de transport.



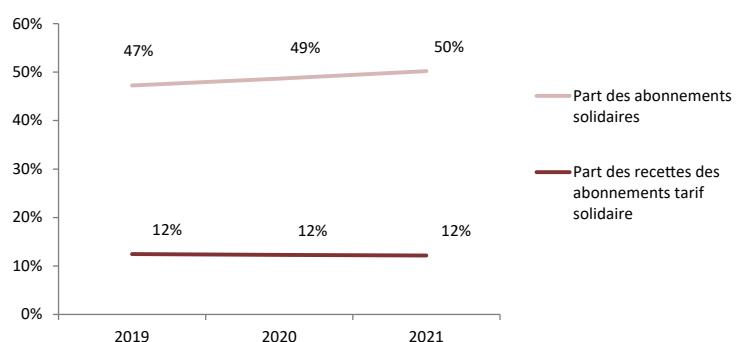
En 2015, le SMTC-AC a mis en œuvre la tarification solidaire qui permet aux ménages les plus modestes de bénéficier de tarifs d'abonnement plus favorables. Ainsi, le nombre d'abonnés global a progressé de 20 000 à plus de 42 000

en 2019 grâce aux abonnements « solidaires ». Sans retrouver le niveau d'avant la crise sanitaire, le nombre d'abonnements a augmenté en 2021 par rapport à 2020 passant de 34 271 à 37 129 abonnés.

Évolution des abonnements



Stabilité des abonnements solidaires



Le versement mobilité

Alors que la demande de mobilité des Français n'a jamais été aussi forte, l'urgence climatique, la pollution et la congestion croissantes placent les transports publics au premier rang des solutions pour y répondre. Le financement des transports urbains est donc essentiel. En France, il repose notamment sur une ressource acquittée par tous les employeurs de 11 salariés et plus : le versement mobilité.

Principale ressource du SMTC-AC, il représente 70% de ses recettes. Pour mémoire, il s'agit d'un impôt, collecté par les organismes de sécurité sociale dans le cadre des cotisations des établissements privés et publics dont l'effectif total est de plus de 11 salariés. La part du secteur public représente environ 30% du total du versement mobilité.

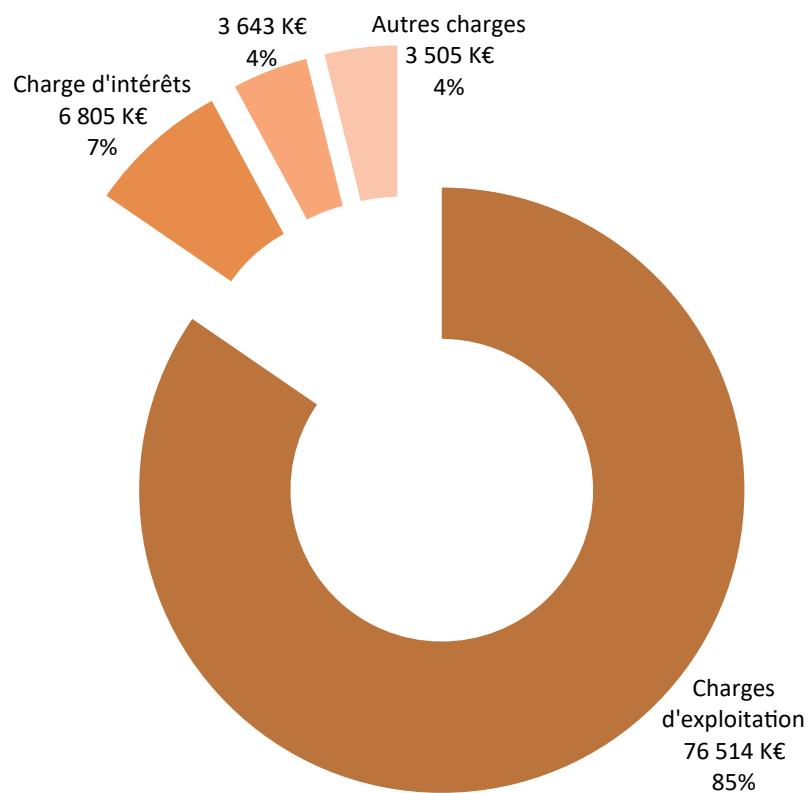
Le taux du versement mobilité est fixé librement par la collectivité dans la limite d'un plafond

voté par une loi de finances et intégré au Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, il a été décidé, lors du comité syndical du 6 décembre 2018, de relever le taux du versement mobilité en le passant de 1,80% à 2% à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le versement mobilité s'établit ainsi en 2021 à 75,5 M€, en croissance de 8,1% par rapport à 2020 (année de phase aigüe de la crise sanitaire liée à la COVID 19 où la recette de versement mobilité a fortement baissé du fait du recours massif au chômage partiel). Cette augmentation est liée à l'effet de seuil du taux de versement mobilité (qui est passé de 1,8 à 2% en 2019), que la crise de 2020 n'a pas permis de matérialiser en raison de la chute du versement mobilité cette même année. Ce passage de seuil du versement mobilité est désormais visible à travers la gestion 2021.

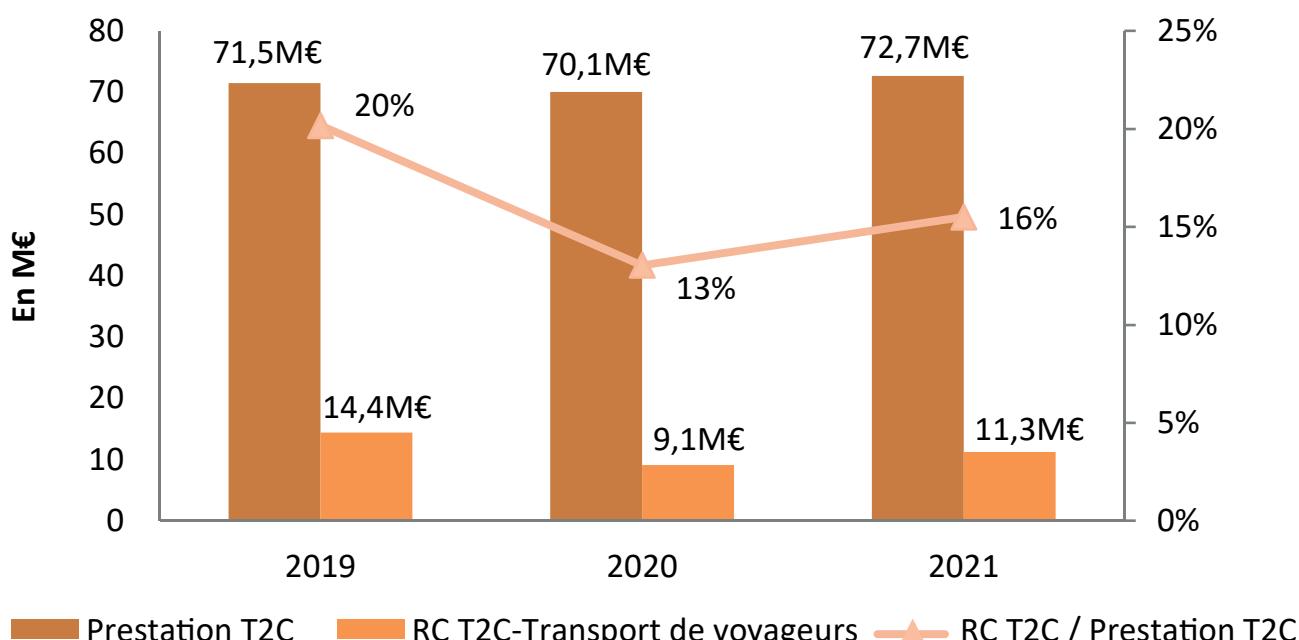
QUELLES DÉPENSES ?

Les recettes financent les investissements (en partie) et les dépenses de fonctionnement, dont les charges d'exploitation des services de mobilité constituent le poste principal. En 2021, 72,6 M€ sont nécessaires pour couvrir la dépense d'exploitation de T2C (+3,7% de plus qu'en 2020), tandis que la prestation C.vélo représente 2,5 M€ de dépenses.



Les usagers des services publics de mobilité participent à hauteur de 16% au financement de ces services en 2021, le niveau d'avant crise n'étant pas encore retrouvé du fait de la moindre recette commerciale.

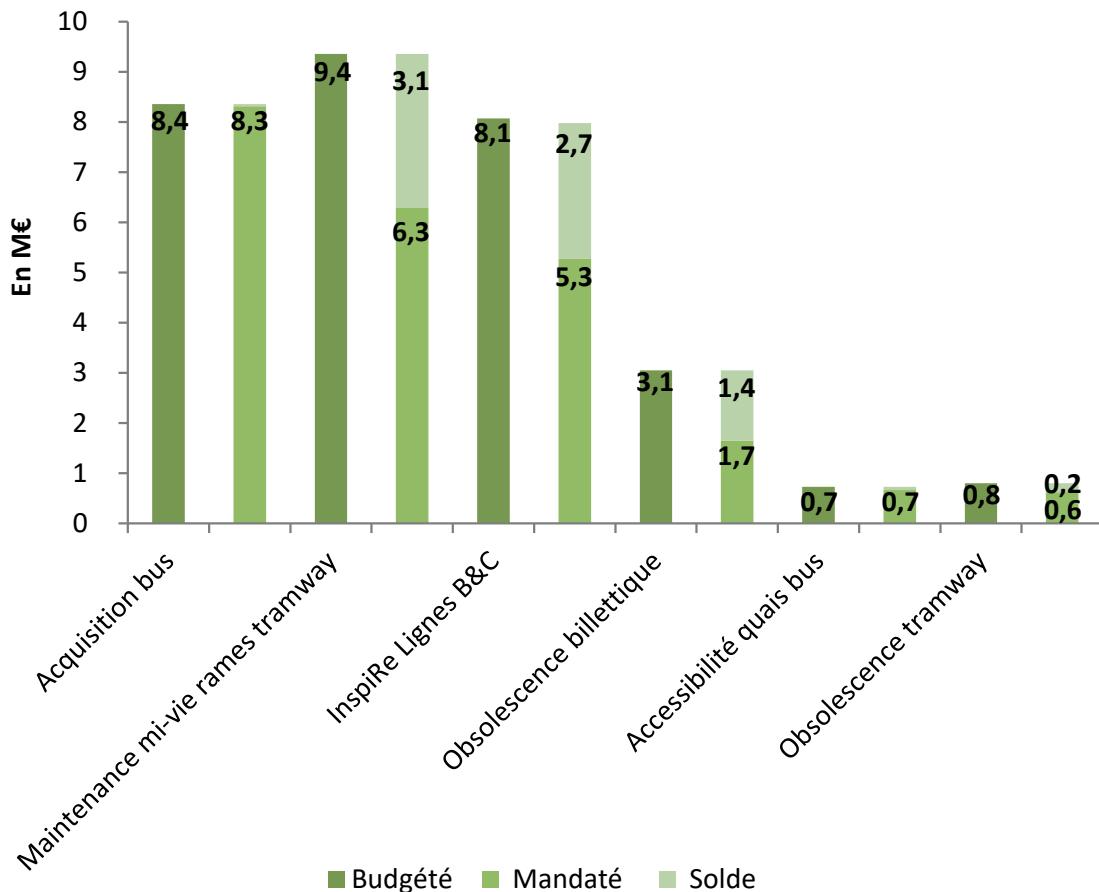
T2C Prestation et recettes commerciales



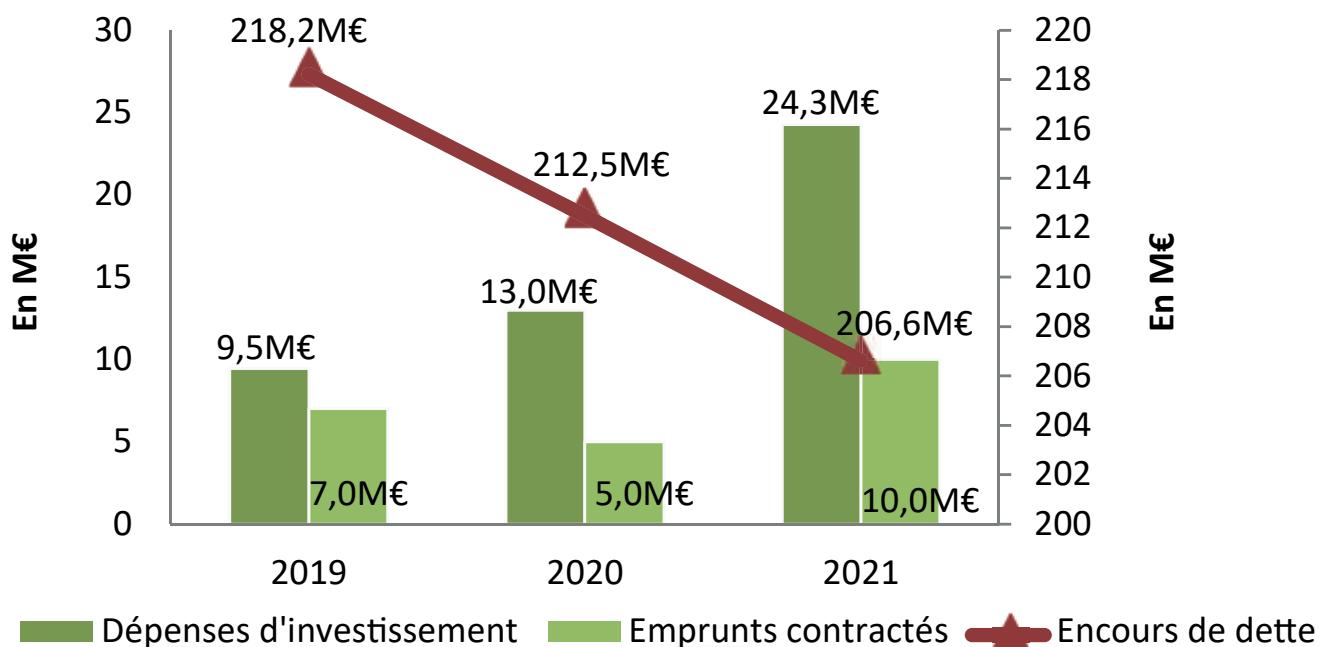
QUELS INVESTISSEMENTS ?

Les investissements en 2021 sont principalement orientés vers le renouvellement et la modernisation des infrastructures (acquisition de bus, maintenance à mi-vie du tramway, système billettique) et vers le développement du réseau (Projet InspiRe).

Opérations supérieures à 500K€

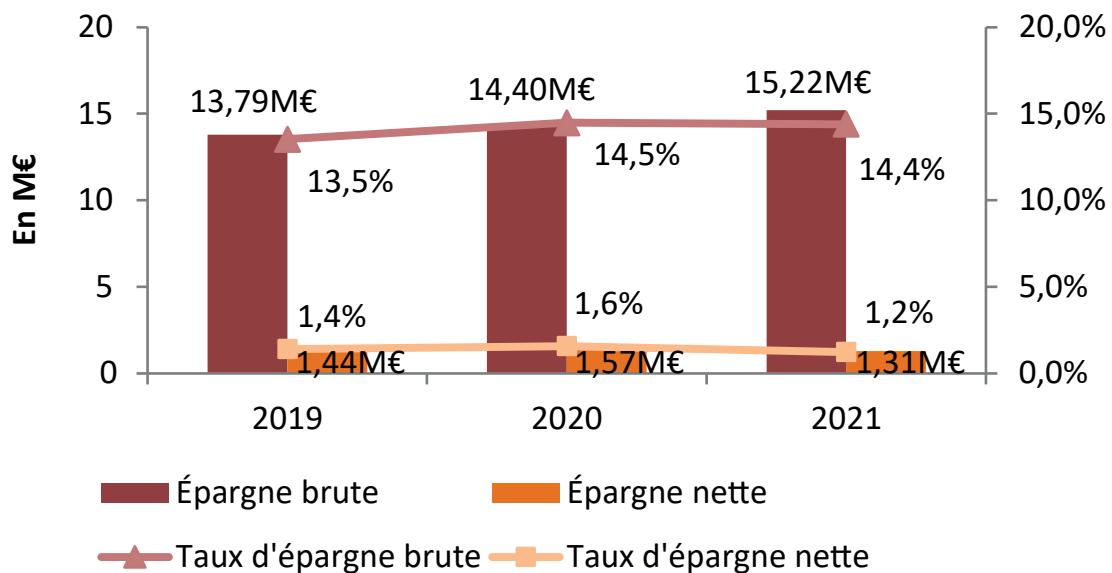


L'encours de dette en 2021 est ramené à 206,6 M€.



RATIOS FINANCIERS STABLES

- En 2021 l'épargne de gestion repasse au-dessus de 22 M€ et l'épargne brute est de 15 M€.
- L'épargne nette s'établit à 1,31 M€, soit un taux de 1,2%.





LES PARTENAIRES **FINANCIERS**



LES SUBVENTIONS PERÇUES EN 2021

Fourniture et mise en place d'un système billettique pour le réseau urbain T2C	CPER	Acompte 2 15/02/2021	196 000,00 €
Expérimentation de covoiturage dynamique	FEDER - GIP MC	Acompte 1 03/03/2021	95 869,38 €
Acquisition de 124 vélos à assistance électrique	FEDER - axe 8	Acompte 1 09/03/2021	39 362,88 €
Acquisition de 300 vélos à assistance électrique 2021/2022	FEDER - axe 8	Avance 03/08/2021	50 400,00 €
Fourniture et mise en service d'un système billettique pour le réseau urbain T2C du SMTC-AC	FEDER - axe 2.6	Acompte 1 08/10/2021	2 634 207,38 €
TOTAL PERÇU 2021			3 015 839,64 €

LES CONVENTIONS DE FINANCEMENTS SIGNÉES EN 2021

Acquisition de vélos à assistance électrique

En 2021, une convention de financement a été conclue avec la région AURA, gestionnaire des fonds FEDER, pour l'acquisition par le SMTC-AC de 60, puis 300 vélos à assistance électrique.

Répondant aux enjeux de transition énergétique soutenus par le SMTC-AC, ces deux achats estimés à 500 000 € bénéficieront d'une contribution de la part de l'Union européenne à hauteur de 308 000 €. À noter qu'un acompte de 39 362,88 € a été versé le 9 mars 2021, ainsi qu'une avance de 50 400 € le 3 août 2021.

Programme d'aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de la qualité de l'air

En 2021, une convention de financement a été conclue avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), pour le projet d'aide à l'action des collectivités territoriales et locales en faveur de la qualité de l'air (Aact-air). Le projet vise à encourager les collectivités à mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Portés par le SMTC-AC, deux projets ont été retenus par l'ADEME :

- ✓ L'accompagnement à la définition d'une offre globale de covoiturage. Estimé à 37 600 €, le projet bénéficiera d'une aide de 26 320 € de la part de l'ADEME (soit 70% du coût global).

✓ La réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un service d'autopartage. Sur un coût total estimé à 32 550 €, l'ADEME fournira une aide de 22 785 €, soit une couverture de 70%.

Appel à projets : transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (TCSP et PEM)

En 2021, une convention de financement a été conclue avec l'État, dans le cadre du 4^e appel à projets Transports collectifs en site propre et Pôles d'échanges multimodaux.



Depuis 2008, l'État soutient financièrement le développement des transports collectifs en site propre élaborés par les autorités organisatrices de la mobilité à travers des appels à projets dédiés. La loi d'orientation des mobilités adoptée fin 2019 a prévu dans son programme d'investissements la poursuite de ce dispositif de soutien.

Le projet du SMTC-AC était basé sur le déploiement des lignes de BHNS B et C dans le cadre du

projet InspiRe sur le territoire de la métropole clermontoise.

Sur 113 projets de transports collectifs en site propre, celui de la métropole clermontoise est arrivé en deuxième position. Estimé à 92 500 000,00 €, le projet est éligible à une subvention de la part de l'État de 21 590 000,00 € soit 23,34% du coût global.

LES AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENTS SIGNÉS EN 2021

Expérimentation de covoitage dynamique

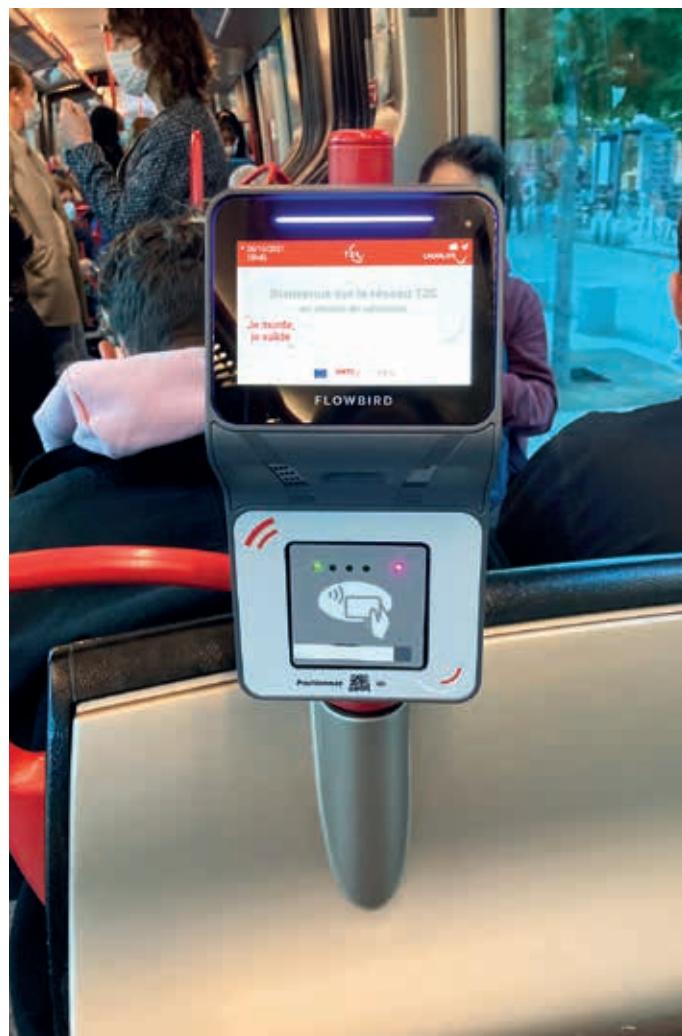
Le 10 mars 2021 a été signé un deuxième avenant avec le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) qui prolonge la durée de la convention.

Le FNADT apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

Fourniture et mise en service d'un système billettique pour le réseau urbain T2C du SMTC-AC

Le 1^{er} février 2021 un premier avenant de prolongation de durée de la convention a été signé entre le SMTC-AC et les CPER.

Les contrats de plan État-Région (CPER) constituent un outil de développement entre l'État et les régions, par la mise en œuvre de projets structurants. Les CPER viennent renforcer la politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

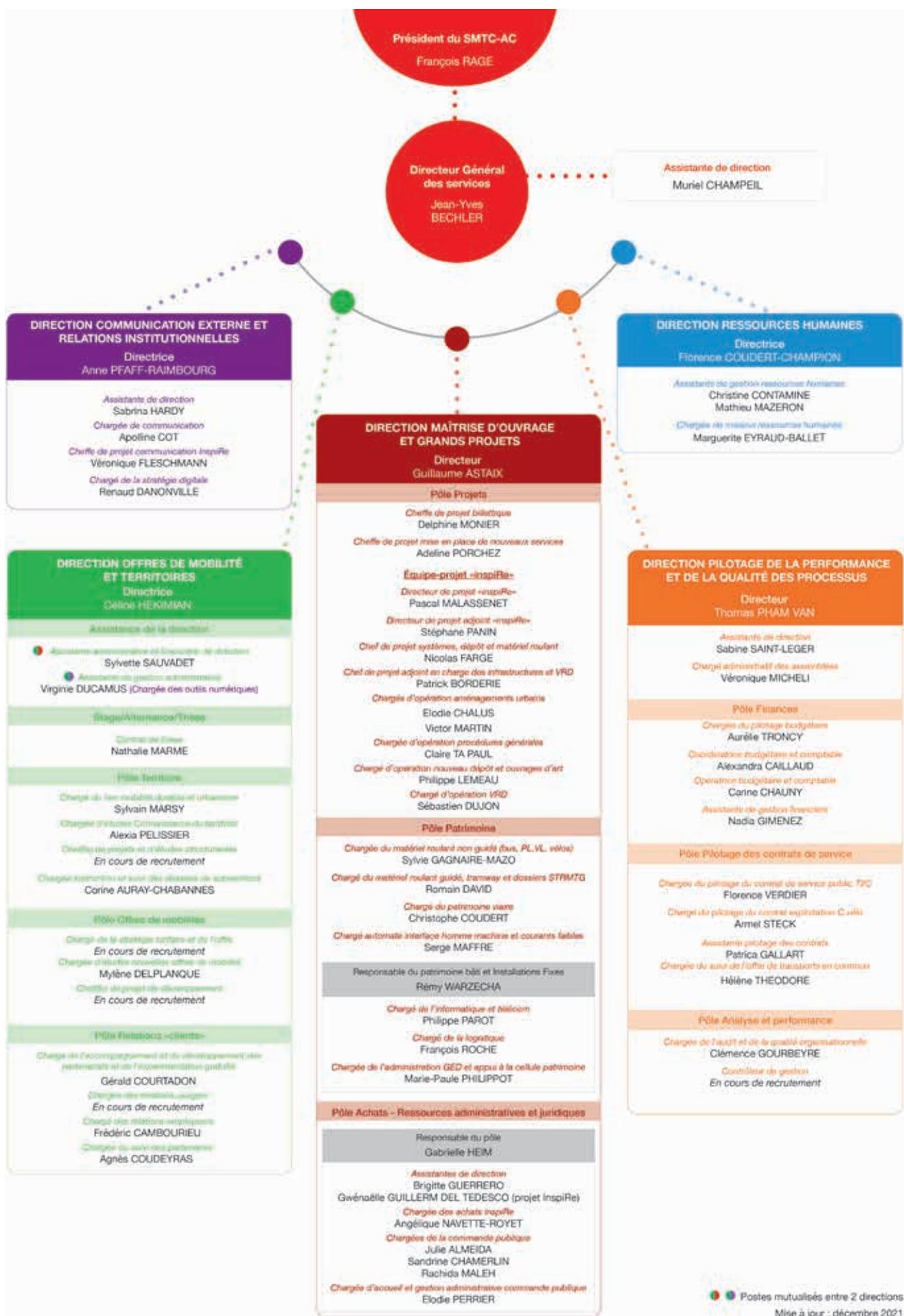




LES RESSOURCES HUMAINES



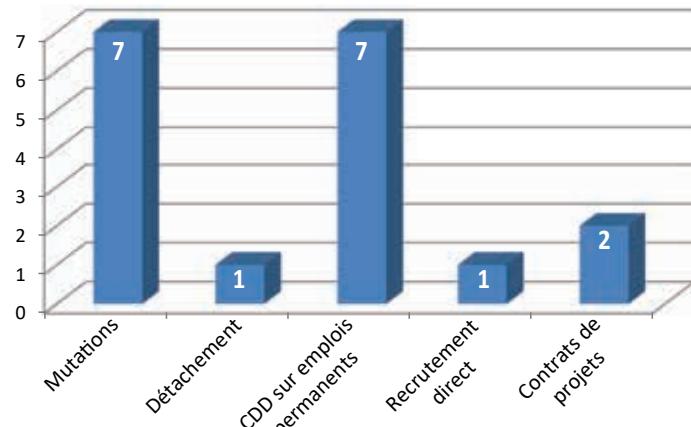
ORGANIGRAMME



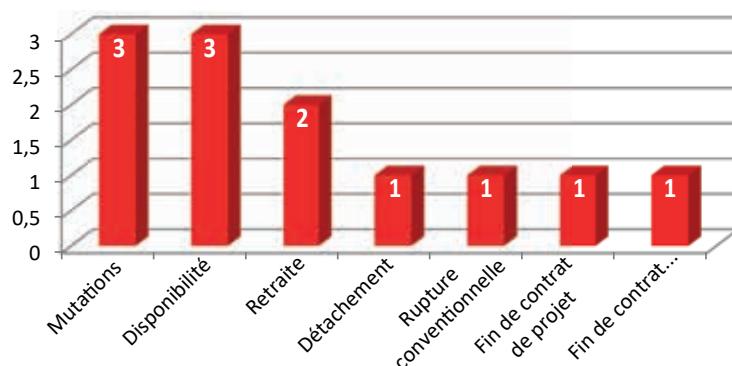
LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Avec les recrutements liés au projet InspiRe, les effectifs du SMTC-AC sont passés de 56 agents au 31/12/2020 à 62 agents au 31/12/2021. Les recrutements et départs sont de nature variée, preuve de l'attractivité de l'établissement et du souhait de favoriser une évolution de carrière des agents.

Les arrivées



Les départs



2021 : ANNÉE DE PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Un dialogue social soutenu durant tout le second trimestre 2021 a permis de préparer la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel), pour permettre une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2022.

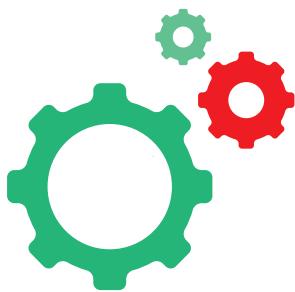
Une première étape dont la procédure a été validée par le comité technique a consisté à coter tous les postes du SMTC-AC en fonction d'une grille de critères permettant de déterminer les niveaux d'encadrement, de technicités et de sujetions liés à chaque emploi. Ainsi, tous les postes du SMTC-AC ont été répartis en 10 groupes de fonctions (2 groupes pour les catégories C ; 3 pour les catégories B et 5 pour les catégories A).

La mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire a pour finalité de répondre aux 5 objectifs suivants :

- ✓ Tenir compte de la spécificité des postes et des fonctions.
- ✓ Favoriser les mobilités et garantir l'attractivité du SMTC-AC.
- ✓ Faire converger les filières techniques et administratives en matière indemnitaire.
- ✓ Reconnaître les parcours professionnels et les acquis de l'expérience.
- ✓ Reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir.



L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

REPRÉSENTANTS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Thierry VATIN
Dominique BALICHARD
Patrick NEHEMIE
Richard BERT
Flavien NEUVY
Eric EGLI
Claude AUBERT
Marie DAVID
Annie LEVET
Nicolas BONNET
Thomas WEIBEL
Stanislas RENIÉ
Cyril CINEUX
Jérôme AUSLENDER
Sondès EL HAFIDHI
Christophe BERTUCAT
François RAGE
Blandine GALLIOT
Gilles VESCOVI
Serge PICHOT
Jean-Paul PRESLE
Henri GISSELBRECHT
Laurent GANET
Jean-Marc MORVAN
Sébastien DONADIEU
Aurélio MACIAN
Christiane DEMOUSTIER
Marcel ALEDO
Christophe VIAL

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Claude AIGUESPARSES
Hamid AMAZIG
Damien PESSOT
Christine PEROL-BEYSSI
Patrick ROSLEY
Anne-Marie PICARD
Christelle POUMEROL
Louis GISCARD D'ESTAING
Claude PRIVAT
Odile VIGNAL
Marion BARRAUD
Jean-Pierre BRENAS
Marianne MAXIMI
Grégory BERNARD
Dominique BRIAT
Pierre SABATIER
Philippe MAITRIAS
Mina PERRIN
Louis-Pierre MOREAU
Raïssa RAY
Jacqueline BOLIS
Joël DERRE
Cyril MALLET
Catherine PAYSAN
Eric GRENET
Jean-Michel ONDET
Chantal LELIEVRE
Alain DOCHEZ
Eric HAYMA

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Jean DELAUGERRE

Jacinthe GUILLOT

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE PÉRIGNAT-ES-ALLIER

Fanny BLANC

Louis VIVIER

L'assemblée du SMTC-AC est constituée de 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants.

Le nombre des membres du Bureau est fixé à 8 : 6 Vice-Présidents et 2 autres membres. Les Vice-présidents sont en charge de dossiers particuliers.

Le Bureau prépare et reçoit le travail des commissions pour en assurer l'harmonisation pour la préparation des comités syndicaux.

LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL



François RAGE
Président



Flavien NEUVY
a succédé à Hervé PRONONCE
le 21 octobre 2021
1^{er} Vice-Président
En charge des investissements
et du patrimoine SMTC-AC



Blandine GALLIOT
2^{ème} Vice-Présidente
En charge de la liaison avec les
autres AOM et les EPCI voisins
Présidente T2C



Cyril CINEUX
3^{ème} Vice-Président
En charge des offres de service,
du suivi du PDU et du suivi des
expérimentations de gratuité
1^{er} Vice-Président T2C



Marcel ALEDO
1^{er} membre



Patrick NEHEMIE
a succédé à Jean Paul CUZIN
le 21 octobre 2021
4^{ème} Vice-Président
En charge des finances, du budget,
des ressources humaines et des
moyens généraux



Nicolas BONNET
5^{ème} Vice-Président
En charge du suivi des dossiers de
la CAO ordinaire, du dialogue avec
les politiques d'aménagements
métropolitains et du dossier de
l'autopartage



Jérôme AUSLENDER
6^{ème} Vice-Président
En charge de la relation de proximité,
de l'innovation et du numérique,
chargé du suivi du projet ORBIMOB



Annie LEVET
2^{ème} membre

LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ORDINAIRE

Président

François RAGE ou son représentant Nicolas BONNET

5 membres titulaires

Henri GISSELBRECHT
Dominique BALICHARD

Claude AUBERT
Christophe BERTUCAT

Jérôme AUSLENDER

5 membres suppléants

Annie LEVET
Christiane DEMOUSTIER

Eric EGLI
Laurent GANET

Marie DAVID

LES ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PROJET INSPIRE

Président

François RAGE

5 membres titulaires

Flavien NEUVY
Blandine GALLIOT

Cyril CINEUX
Patrick NEHEMIE

Nicolas BONNET

5 membres suppléants

Annie LEVET
Marcel ALEDO

Alain DOCHEZ
Damien PESSOT

Sondès EL HAFIDHI

LES COMMISSIONS PERMANENTES

3 commissions thématiques pour les finances, les offres de services et les investissements matériels ont été créées.

Les commissions se réunissent avant chaque comité syndical. Elles permettent d'échanger sur les dossiers en cours ou sur de nouveaux projets. Les diaporamas synthétiques présentés lors de ces réunions sont des documents

préparatoires au comité syndical. Les commissions proposent notamment l'inscription d'un projet de délibération avec ou sans présentation orale au comité syndical.

COMMISSION EN CHARGE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

COMPÉTENCES

- ✓ Revue d'orientation budgétaire, Budget, compte administratif
- ✓ Convention d'objectif et de moyens avec Clermont Auvergne Métropole

- ✓ Prospective financière
- ✓ Conventions de subventions
- ✓ Ressources humaines
- ✓ Contrats de gestion des offres et avenants

COMPOSITION

Président : François RAGE

Président suppléant : Patrick NEHEMIE

Jacqueline BOLIS

Fanny BLANC

Dominique BRIAT

Joël DERRE

Jean DELAUGERRE

Sébastien DONADIEU

Éric HEYMA

Aurélio MACIAN

Flavien NEUVY

Claude PRIVAT

Gilles VESCOVI

Stanislas RENIÉ

Christophe VIAL

COMMISSION EN CHARGE DES OFFRES MULTISERVICES

COMPÉTENCES

- ✓ Offres multiservices, conditions générales de vente
- ✓ Règlements d'exploitation, sécurité
- ✓ Plans de mobilité

- ✓ Études, dont enquête ménage certifiée CEREMA
- ✓ Services et offres innovants

COMPOSITION

Président : François RAGE

Président suppléant : Cyril CINEUX

Jérôme AUSLENDER

Dominique BALICHARD

Jacqueline BOLIS

Marie DAVID

Christiane DEMOUSTIER

Éric EGLI

Blandine GALLIOT

Henri GISSELBRECHT

Éric GRENET

Annie LEVET

Damien PESSOT

Mina PERRIN

Serge PICHOT

Louis VIVIER

Thomas WEIBEL

COMMISSION EN CHARGE DES INVESTISSEMENTS ET DU PATRIMOINE

COMPÉTENCES

- ✓ Verdissement de la flotte bus
- ✓ Entretien du système tramway
- ✓ Systèmes d'information et d'exploitation

- ✓ Accessibilité physique aux services de mobilité
- ✓ Voirie spécifique

COMPOSITION

Président : François RAGE

Président suppléant : Flavien NEUVY

Hamid AMAZIGH

Claude AUBERT

Nicolas BONNET

Christophe BERTUCAT

Sébastien DONADIEU

Sondès EL HAFIDHI

Laurent GANET

Éric HEYMA

Chantal LELIEVRE

Aurélio MACIAN

Philippe MATRIAS

Louis-Pierre MOREAU

Damien PESSOT

Anne-Marie PICARD

Raïssa RAY

Stanislas RENIÉ

Patrick ROSLEY

Thierry VATIN

Christophe VIAL

LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE T2C

Présidente

Blandine GALLIOT

1^{er} Vice-Président

Cyril CINEUX

Membres

François RAGE

Patrick NEHEMIE

Christophe BERTUCAT

Stanislas RENIÉ

Éric EGLI

Gilles VESCOVI

Sondès EL HAFIDHI

Richard BERT

Sébastien DONADIEU

Jérôme AUSLENDER

Nicolas BONNET

Fanny BLANC

Jean-Marc MORVAN

Marie DAVID

Laurent GANET

- ✓ une personne qualifiée représentant la CCI du Puy-de-Dôme : Mme Marie-Claire DUFOUR
- ✓ un représentant d'association des usagers du transport public : association AUTA
- ✓ deux représentants du personnel de la régie désignés par T2C : M. ROMERO et M. POTELLERET

COMPOSITION DU COMITÉ DES USAGERS ET DES PARTENAIRES

Le Président ;

Les 6 Vice-Présidents du SMTC-AC ;

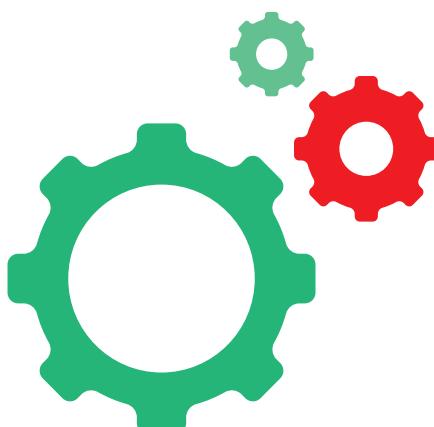
Un représentant des associations d'usagers suivantes : Vélo-Cité 63, l'Association de Défense des Usagers des Transports Clermontois (ADUT) ;

Le Collectif Départemental pour l'insertion des Personnes Handicapées (CDIPH) ;

La Fédération Nationale des Associations d'Usagers (FNAUT) ;

Un groupe d'usagers des services de transport organisés par le SMTC-AC désigné par le Président, dans la limite d'un usager par service (TC, C.vélo, TAD) ;

Un représentant des structures suivantes : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Michelin, CHU, CAF, CCAS, Groupe la Poste.



LES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES

TITULAIRES

SUPPLÉANTS



GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)

François RAGE
Jérôme AUSLENDER
Blandine GALLIOT

Joël-Michel DERRÉ
Christine PEROL-BEYSSI
Cyril CINEUX



Blandine GALLIOT

Christiane DEMOUSTIER



Henri GISSELBRECHT

Mina PERRIN



ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ NATUREL POUR VÉHICULES (AFGNV)

Nicolas BONNET



CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Nicolas BONNET

Jérôme AUSLENDER



ATMO

Jérôme AUSLENDER



OBJECTIF CAPITALES

Eric EGLI

Fanny BLANC



ADCET

Blandine GALLIOT

Jérôme AUSLENDER



ORBIMOB CLERMONT AUVERGNE

Jérôme AUSLENDER



CNAS

Patrick NEHEMIE (successeur de Jean-Paul CUZIN depuis le 21 octobre 2021)



CDCA

Cyril CINEUX

Céline HEKIMIAN



Edition : SMTC-AC - 2 bis rue de l'Hermitage

63063 CLERMONT-FERRAND cedex 1 - Tél. : 04 73 44 68 68

administration@smtc-clermontferrand.com

Directeur de publication : François RAGE

Textes : Direction de la communication

Cartographies et illustrations : SMTC-AC, Com on Mars

Crédits photos : SMTC-AC, Clermont Auvergne Métropole, Benjamin Cherrasse, Mickael Mussard

Maquette, conception graphique et mise en page : Com on Mars

Impression : Print Conseil



SMTA-AC

2 bis rue de l'Hermitage
63063 CLERMONT-FERRAND cedex 1
04 73 44 68 68

administration@smtc-clermontferrand.com

Tramway : ligne A
Bus : lignes C, 22 et 23
arrêt Lycée Lafayette

